



**CIHEAM**  
Centre International de Hautes Études  
Agronomiques Méditerranéennes

**Les notes d'analyse du CIHEAM**

**N°19 – Février 2007**

# **L'actualité agricole en Méditerranée**

**(septembre 2006 - février 2007)**

**Secrétariat Général CIHEAM**

# L'actualité agricole en Méditerranée de septembre 2006 à février 2007

Secrétariat Général CIHEAM<sup>1</sup>

## Septembre 2006

*FAO, le 12 septembre*

### **Presque la moitié des poissons consommés dans le monde provient de l'aquaculture**

45,5 millions de tonnes de poissons consommés dans le monde chaque année proviennent de fermes aquacoles, selon le dernier rapport de la FAO, ce qui représente environ 43 % de la consommation mondiale de poisson, toutes origines confondues. Ce pourcentage n'était que de 9 % en 1980. Le constat dressé par les experts de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture vient rappeler à la communauté internationale qu'il faudrait développer l'aquaculture plus que jamais pour plusieurs raisons dont tout particulièrement trois :

- les stocks halieutiques s'épuisent de manière vertigineuse à telle enseigne qu'environ 25 % des espèces sont déjà surexploitées. 3 % seulement d'entre elles sont classées dans le rapport comme étant des espèces sous exploitées ;
- la demande de poisson est de plus en plus forte de par le monde sauf dans l'Afrique subsaharienne compte tenu, entre autres, de certaines habitudes alimentaires ;
- l'aquaculture est cruciale pour préserver la santé et lutter contre la faim. C'est ce que répète sans cesse Ichiro NOMURA , Sous-Directeur Général de la FAO, responsable du Département des Pêches. « Elle offre », insiste-t-il « une nourriture riche en protéines, en acides gras essentiels et en vitamines et minéraux. Elle constitue également un moyen pour relancer le développement en offrant des emplois, en améliorant les revenus et en rentabilisant l'utilisation des ressources naturelles... »

Mais, est-ce qu'il sera possible, à l'avenir, de tenir le pari selon lequel l'aquaculture permettra de contribuer efficacement à la sécurité alimentaire ? Pas vraiment sûr, répondent les experts de la FAO dans la mesure où les investissements dans le secteur demeurent très faibles, notamment dans les pays du Sud et compte tenu de la pénurie d'eau douce et de terres pour l'aquaculture dans bien des régions. Il faudrait y ajouter désormais la hausse des coûts énergétiques.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

*Euromed, le 12 septembre 2006*

### **Réunion au Caire, le 20 novembre 2006, des Ministres de l'environnement de la zone euro-méditerranéenne**

Si le CIHEAM a joué un rôle capital dans l'instauration de réunions informelles, mais néanmoins régulières, entre les Ministres de l'Agriculture de la zone méditerranéenne, un tel projet n'a jamais été réalisé en ce qui concerne les Ministres ayant en charge l'environnement. Peut-être la prochaine réunion regroupant les Ministres des Etats euro-méditerranéens s'occupant des questions environnementales pourra-t-elle faciliter, à l'avenir, la mise en place d'une plate-forme de discussion et de concertation à propos des dangers d'ordre environnemental qui pèsent sur la Méditerranée.

---

<sup>1</sup> Cette note d'analyse reprend les brèves publiées sur l'Observatoire du CIHEAM entre septembre 2006 et février 2007, à partir du travail d'identification et de rédaction réalisé par Roberto Capone, Hassane Tlili et Fabienne Fontan.

Le principe d'une telle réunion a été retenu, ce mois-ci, à Bruxelles, par la Commission Européenne dans le cadre des efforts des Etats de l'UE pour mieux faire face à la marée noire survenue en Méditerranée durant la dernière guerre livrée par Israël contre le Liban. La catastrophe a été provoquée par le déversement de dix mille à quinze mille tonnes de pétrole après le bombardement israélien des cuves de la centrale électrique de Jiyé, à trente kilomètres au sud de Beyrouth. La réunion prévue, au Caire, le 20 novembre prochain, s'efforcera en tout cas de mettre un calendrier précis concernant la mise en oeuvre des actions à entreprendre dans le cadre de la première phase de l'initiative baptisée « Horizon 2020 » et devant couvrir la période 2007-2013. Celle-ci constitue un élément central de la stratégie de lutte contre les sources principales de pollution en Méditerranée d'ici 2020. Elle a été adoptée par les dirigeants de pays euro-méditerranéens, lors du premier sommet euro-méditerranéen tenu à Barcelone l'année dernière. La Commission Européenne travaille actuellement à la constitution d'un groupe de partenaires capables de travailler de manière continue sur les moyens de réaliser les objectifs prioritaires fixés par l'initiative, à savoir :

- la réduction des niveaux de pollution dans la Région méditerranéenne ;
- la promotion de l'utilisation durable de la mer et du littoral ;
- l'encouragement des pays méditerranéens à mieux coopérer en matière de préservation de l'environnement ;
- la mise en place d'institutions et de politiques efficaces pour protéger les ressources naturelles ;
- l'implication de la société civile dans toutes les actions de lutte contre les pollutions et toutes les décisions prises à cet effet.

Il faut rappeler enfin que le coût annuel de la dégradation de l'environnement en Méditerranée est estimé à plus de 3 % du produit intérieur brut dans certains pays du Maghreb.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

*Tunisie, le 12 septembre 2006*

### **L'année 2007 sera celle des contrats de production agricole**

L'agenda agricole 2007, en Tunisie, a été au centre d'une réunion organisée par M. Mohamed Habib HADDAD, Ministre de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques avec les commissaires régionaux au développement agricole. Il a été bien entendu question, lors de cette réunion, des préparatifs inhérents à la nouvelle saison agricole. Toutefois, les discussions se sont focalisées surtout sur les mesures à prendre tout au long de l'année 2007, placée par le Chef de l'Etat sous le signe de « l'année des contrats de production agricole ». Les actions devant être prises à cet égard visent surtout à promouvoir la production des périmètres irrigués, valoriser les exploitations agricoles, améliorer l'encadrement des agriculteurs, notamment dans les régions isolées, à travers les associations de développement et les coopératives de services, utiliser à bon escient le système des cartes agricoles régionales pour la modernisation des méthodes de cultures et adapter les nouveaux projets agricoles aux spécificités de chaque région.

Au cours de la même réunion, le Ministre a fait remarquer que les indicateurs de la balance commerciale alimentaire en Tunisie étaient restés positifs, et ce, pour la troisième année consécutive. Aussi, les exportations agricoles tunisiennes ont-elles enregistré, au cours des huit premiers mois de l'année 2006, des recettes d'une valeur de 963 millions de dinars contre 830 millions de dinars au cours de la même période en 2005, soit un taux de couverture de 126 %.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

*Liban, le 13 septembre 2006*

### **La guerre a ruiné l'agriculture**

L'agriculture compte parmi les premiers secteurs économiques vitaux ayant été très affectés au Liban à cause de la dernière guerre menée par Israël contre ce pays. Revu à la hausse, le montant des dégâts subis par les agriculteurs libanais, dépasse désormais 215 millions de dollars. C'est ce qu'a affirmé M. Talal SAHILI, Ministre de l'Agriculture à l'issue d'une réunion avec la Commission parlementaire de l'Agriculture et le Tourisme. D'après des recensements et études menés par le Ministère de l'Agriculture, l'Association des Agriculteurs Libanais et plusieurs ONG, ces dégâts touchent à la fois les infrastructures, l'agriculture, l'élevage et la pêche.

C'est ainsi que les producteurs de fruits et de légumes frais, notamment dans le Sud du pays, ont été dans l'impossibilité de les acheminer vers les marchés à cause de la destruction de centaines de ponts et de routes. Certes, certains agriculteurs ont pu, au début de la guerre, protéger une partie de la récolte dans des chambres frigorifiées. Mais, celles-ci ont souvent été détruites ou défectueuses à cause des coupures de courant.

Une bonne partie des fruits de saison dont les pêches, les prunes, les poires et les melons a pourri dans les champs faute d'avoir été récoltée à temps. Les cultures industrielles n'ont pas été non plus épargnées. C'est le cas, entre autres, de la betterave, du tabac, des fleurs et des plantes d'intérieur. En ce qui concerne l'élevage, les pertes enregistrées seulement dans le secteur avicole s'élèvent au moins à 15 millions de dollars. Plus de 6.000 têtes de bovins ont péri en l'espace de quelques jours dans les régions de Nabatieh située au Sud et de la Békaa, au Centre.

S'agissant de la pêche, une étude menée par le Comité des Ingénieurs du Parti Communiste Libanais relève « la perte de plus 650 bateaux, 6.000 filets, sans oublier la pollution due au bombardement des citernes de mazout de la centrale électrique de Jieh... » et la destruction totale dans le Nord du pays d'installations piscicoles.

Bref, sur les 195 000 agriculteurs que compte le Liban, au moins 85 % sont aujourd'hui complètement incapables de reprendre leurs activités sans l'appui de l'Etat. Les producteurs qui devraient attendre probablement encore des années avant de récolter ou de semer quoi que ce soit, sont ceux dont les champs ont été infestés de mines ou de bombes à fragmentation laissées par les Israéliens.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

*Tunisie, le 15 septembre 2006*

### **Création de périmètres irrigués publics couvrant 7.400 hectares**

Le Président tunisien Zine EL Abidine BEN ALI vient de procéder à la signature de décrets portant création de périmètres irrigués publics couvrant 7.400 hectares dans certains gouvernorats. Par ailleurs, il a donné des instructions pour que leur exploitation soit conforme à la carte agricole nationale, une sorte de guide permettant aux agriculteurs de mieux gérer le sol et l'eau pour une meilleure production, tant au plan quantitatif que qualitatif. Il a, en outre, insisté sur la nécessité de renforcer l'encadrement de leurs exploitants.

Dans la foulée, le Président de la république a ordonné la baisse du coût du crédit agricole à court terme à travers la réduction de la commission perçue par la Caisse Nationale de Garantie. Parmi les autres mesures présidentielles prises dans ce sens, il importe de noter la révision à la baisse des droits d'enregistrement des contrats de crédit ainsi que le recouvrement par les agriculteurs d'une partie du taux d'intérêt appliqué à leurs crédits, si les bénéficiaires honorent leurs engagements dans les délais impartis.

Pour mieux maîtriser toutes les dépenses relatives au crédit agricole dans le pays, le Chef de l'Etat a demandé que les services compétents entreprennent une étude globale de l'ensemble du dispositif mis en place en matière de crédit et d'assurance agricoles.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

*France, le 15 septembre 2006*

### **Le projet de loi sur l'eau adopté en deuxième lecture par les sénateurs**

Présenté en 2001, le projet sur l'eau et les milieux aquatiques a été adopté en deuxième lecture par le sénat, le 11 septembre en cours. Le texte retenu par les sénateurs crée une série de redevances destinées à financer la préservation de la qualité des eaux et comporte des mesures tendant à promouvoir une consommation économique de cette ressource menacée par toutes sortes de pollution. Il faut rappeler que ce projet, tel qu'il a été conçu, vise essentiellement deux objectifs :

- donner des outils à l'administration, aux collectivités territoriales et aux acteurs de l'eau en général pour reconquérir la qualité des eaux, à l'horizon 2015, conformément à une directive européenne qui incite les Etats membres de l'Union Européenne, entre autres, à réduire, voire supprimer, les rejets de substances dangereuses, à faire participer le public à l'élaboration et au suivi des politiques publiques en matière de ressources hydrauliques et à tenir compte du principe de récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau ;

- donner aux collectivités territoriales les moyens d'adapter les services publics d'eau potable et d'assainissement aux nouveaux enjeux en terme de transparence à l'égard des usagers, de solidarité en faveur des démunis et d'efficacité environnementale.

Le projet de cette loi qui devrait entrer en vigueur avant la fin de l'année en cours suscite depuis des années une polémique tous azimut nourrie, tout particulièrement, par les associations de consommateurs en milieu urbain. Celles-ci reprochent, en effet, aux pouvoirs publics de ne pas appliquer suffisamment aux agriculteurs le principe « pollueur-payeur » et se réfèrent souvent pour appuyer leur propos à toutes les études scientifiques menées sur le sujet et dont les auteurs mettent en cause le recours dans des proportions anormales de pesticides et de nitrates par les agriculteurs. Il est vrai que de récentes études menées sur les pollutions qui affectent l'eau en France montrent que 75 % des rivières du pays sont polluées par les pesticides. Il en est de même pour 57 % des eaux souterraines. Mais les agriculteurs récusent l'accusation et s'en prennent à d'autres usagers de l'eau dont notamment les industriels.

Quoi qu'il en soit, la réaction de la FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats des Exploitants Agricoles) vis-à-vis de l'adoption du projet par le Sénat en deuxième lecture est plutôt positive en ce qui concerne notamment trois dispositions :

- la possibilité de créer de nouvelles ressources en eau, par le biais de stockage, par exemple ;
- l'allègement de la redevance élevage ;
- le fait de confier aux agences de l'eau et non à l'Etat la gestion des taxes prélevées sur les usages de l'eau.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

*France, le 19 septembre 2006*

### **Du riz transgénique américain retiré des rayons**

Tous les tests sont formels : du riz transgénique en provenance des Etats-Unis d'Amérique a été vendu en France. La Direction Générale de la Concurrence l'a confirmé le 14 septembre en cours : des traces de l'OGM LL601, interdit dans l'Union Européenne, ont bel et bien été détectées sur 7 des 19 échantillons de riz américain importé en France. Aussi, les distributeurs français ont-ils été dans l'obligation de retirer de leurs rayons les produits contenant ces traces. Le retrait concerne le riz à long grain, étuvé ou non, blanchi ou non, décortiqué ou non ainsi que les brisures de riz.

Mais qu'en est-il des stocks déjà écoulés ? A en croire l'avis émis par la Direction des Fraudes, le risque de contamination est jugé faible. L'Autorité de Sécurité Alimentaire Européenne (EFSA) a estimé elle aussi dans un communiqué que la consommation du riz américain contaminé par un OPM ne devrait « vraisemblablement pas poser de risque imminent ». Elle a cependant précisé que les données fournies, à cet égard, étaient insuffisantes pour évaluer de manière exhaustive ce risque.

Ce sont d'ailleurs les autorités américaines qui ont informé la Commission Européenne d'une contamination possible de lots de riz importés des Etats-Unis par du riz génétiquement modifié LL601, non autorisé à la mise sur le marché communautaire. La France n'est pas le seul pays concerné. Des lots contaminés ont également été signalés en Suisse, en Suède et en Allemagne.

Notons que les consommateurs français demeurent majoritairement hostiles aux OGM. C'est ce que confirme un sondage réalisé récemment par GREENPEACE. 86 % des personnes interrogées sont, en effet, favorables à une interdiction des organismes génétiquement modifiés, un tiers pour une interdiction totale, et deux tiers pour une interdiction temporaire, en attendant l'évaluation de leurs conséquences sur la santé et l'environnement.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

*Algérie, le 20 septembre 2006*

### **Le premier salon international de l'agriculture aura lieu du 29 au 31 octobre 2006**

C'est maintenant confirmé : le premier salon international de l'agriculture organisé par l'Algérie aura lieu du 28 au 31 octobre prochains. Plusieurs partenaires étrangers comptent y participer activement. C'est le cas, entre autres, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, des Etats-Unis d'Amérique, de la Jordanie et de l'Australie.

L'événement se déroulera sur une superficie de 8.000 carrés destinés à héberger les stands des exposants et les salles de conférences. Il faudrait y ajouter un grand espace dédié au machinisme agricole. Il sera focalisé, pour sa première édition, sur les technologies végétales permettant un meilleur rendement et une meilleure qualité, a précisé M. Amine BENSEMMANE, l'un des organisateurs de la manifestation.

Les conférenciers qui y participeront traiteront surtout de la qualité des produits frais destinés à l'exportation, selon les normes internationales et les exigences des consommateurs. Les producteurs algériens en ont vraiment besoin, a noté M. BENINI, l'autre organisateur du salon. « Le volume des exportations des produits agricoles algériens » a-t-il indiqué « ne dépasse pas les 30 millions de dollars par an dont 15 millions représentés par les dattes ». Une part très faible, voire insignifiante est justifiée selon lui par la non-conformité de ces produits aux normes internationales, notamment en matière de conditionnement, d'emballage, de stockage et de calibrage.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

*Tunisie-Syrie, le 20 septembre 2006*

### **Renforcer la coopération agricole via les organisations professionnelles**

La Tunisie et la Syrie viennent de signer un accord de coopération pour développer la production agricole, améliorer l'encadrement des agriculteurs et mieux coordonner les positions des deux pays dans les instances internationales. Ce sont les deux plus grandes organisations professionnelles dans le secteur agricole, aussi bien en Tunisie qu'en Syrie, qui ont conclu un tel accord, c'est-à-dire l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (UTAP) et l'Union Générale des Agriculteurs Syriens (UGAS).

Cela s'est fait lors d'une visite effectuée en Syrie par M. Mabrouk BAHRI, Président de l'UTAP. Il importe de noter que les deux partenaires sont dorénavant conscients de la nécessité de mutualiser leurs moyens afin d'aider les producteurs tunisiens et syriens à mieux produire pour répondre aux besoins des consommateurs locaux et extérieurs, de plus en plus exigeants en ce qui concerne la sûreté des produits et leur qualité.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

*Maroc, le 25 septembre 2006*

### **Vers la création d'un pôle d'excellence dans la région de Meknès pour promouvoir l'huile d'olive**

Meknès a abrité du 18 au 22 septembre en cours la première édition des Journées Méditerranéennes de l'Olivier (JMO). Il s'agit d'une initiative prise par l'Ecole Nationale d'Agriculture (ENA-Meknès) en collaboration avec l'Université Internationale d'Andalucia (UNIA). Les organisateurs de la manifestation ont voulu que les conférences et les démonstrations techniques de la première session soient consacrées aux « bonnes pratiques oléicoles pour la production de l'huile d'olive de qualité et la protection de l'environnement ».

Plusieurs chercheurs comptant parmi les meilleurs en Méditerranée ont été priés de se focaliser surtout dans leurs interventions sur les expériences et le savoir-faire acquis dans la zone méditerranéenne, en ce qui concerne la production oléicole propre, pour en constituer un socle de connaissances devant être partagées par les Méditerranéens, lesquels assurent à eux seuls environ 98 % de la production mondiale de l'huile d'olive.

L'Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès ambitionne de faire des JMO une locomotive d'un pôle d'excellence dédié aux bonnes pratiques oléicoles. C'est ainsi qu'elle compte mettre en place un module économiquement durable de démonstration de la culture de l'olivier sur une superficie de 12 hectares au sein du domaine agricole qui lui appartient.

D'après des données fournies par le Conseil Oléicole Internationale, les principaux producteurs d'huile d'olive dans le monde, en 2005, ont été les huit pays méditerranéens suivants : l'Espagne (36 %), l'Italie (25 %), la Grèce (18 %), la Tunisie (8 %), la Turquie (5 %), la Syrie (4 %), le Maroc (3 %) et le Portugal (1 %).

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

Tunisie, le 25 septembre 2006

### **S'adapter aux fluctuations du marché de l'huile de d'olive tout en sauvegardant les prix**

Quatrième producteur mondial d'huile d'olive, après l'Espagne et l'Italie et la Grèce, la Tunisie tente de préserver la pérennité du secteur tout en maintenant la stabilité des prix. Ce n'est pas chose facile, et ce pour plusieurs raisons, dont les règles très complexes qui régissent la loi et l'offre sur le marché international.

Dans des déclarations faites au quotidien « la Presse » et publiées le 19 septembre en cours, M. Fitouri SOUILMI, Président-Directeur Général de l'Office National de l'Huile (ONH), a précisé au journal que « la saison avait connu durant la période de juillet 2005 jusqu'à février 2006 une forte demande internationale, d'autant plus que l'Espagne avait vécu une phase de sécheresse. » Et d'ajouter « Par conséquent, les prix ont augmenté. Ainsi le kilo d'huile d'olive à l'exportation a dépassé les 7 dinars. Les exportateurs tunisiens ont donc acheté l'huile des industriels à des prix assez élevés afin de les stocker. Tous les intervenants (huileries, intermédiaires, agriculteurs) ont profité de cette augmentation mondiale ». Or, entre mars et fin juin 2006, la demande en huile tunisienne a été nulle, a indiqué M. SOUILMI. Du coup, l'ONH a été dans l'obligation d'aider les opérateurs pour faire face à deux problèmes majeurs : la perte subie suite au stockage de quantités importantes achetées à des prix élevés et non exportées, mais aussi la baisse des prix d'exportation ramenés de sept dinars à quatre dinars et 800 millimes le kilo.

Dans la mesure où l'huile d'olive constitue le prix produit national agricole exporté, les autorités tunisiennes s'efforcent également, selon le Président-Directeur Général de l'ONH, d'investir en matière d'huile conditionnée destinée aux marchés extérieurs et dont la part ne représente, à l'heure actuelle, qu'environ 10 % des quantités exportées, le reste étant des exportations en vrac.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

## **Octobre 2006**

Union Européenne, le 4 octobre 2006

### **Des divergences à propos de l'avenir de la PAC après 2013**

Lors de leur dernière réunion tenue du 24 au 26 septembre dernier à Oulu, dans le Nord de la Finlande, les Ministres de l'agriculture se sont montrés divisés quant à la conduite à tenir à propos du modèle agricole communautaire régi par la PAC (Politique Agricole Commune) après 2013. Les questions sur lesquelles des divergences ont été décelées, lors de cette réunion, portent surtout sur les subventions, sur le budget alloué par la Commission Européenne à l'agriculture et enfin sur les quotas laitiers.

S'agissant des subventions, certains pays veulent aller plus loin dans leur diminution progressive. C'est ainsi que le Ministre danois, Hans Christian SHMIDT a remarqué que le moment était opportun pour réduire davantage les aides. Et d'ajouter que l'Europe « se punirait elle-même si elle ne changeait pas sa politique pour susciter davantage de compétitivité entre les agriculteurs ».

D'autres pays, dont tout particulièrement la France et l'Italie, ne partagent pas cette thèse et pensent qu'elle procède d'une démarche libérale qui ne servirait pas forcément les intérêts des agriculteurs européens. Si la France trouve utile, voire nécessaire, de procéder à une simplification de la PAC, elle met en garde, en revanche, contre une dérégulation complète d'une politique déjà profondément réformée en 2003. Le Ministre italien, Paolo de CASTRO, a fait valoir, pour sa part, qu'il n'y aurait pas de raison pour que l'UE procède à de nouvelles réductions des subventions agricoles si d'autres puissances agricoles, à commencer par les Etats-Unis d'Amérique, n'en faisaient pas de même.

Idem pour le budget de la PAC. Mais les Ministres n'ont pas voulu se focaliser trop sur cette question, étant donné que les orientations futures sur ce point devraient faire l'objet d'une évaluation aussi exhaustive et complète que possible d'ici 2008/2009. A noter, toutefois, une remarque faite par Mariann FISCHER BOEL, Commissaire européenne à l'agriculture, selon laquelle la tendance à l'avenir serait à la baisse des dépenses agricoles.

Troisième point de divergences : le système des quotas laitiers. Mis en place dans les années 80, celui-ci visait à enrayer la surproduction de lait de l'UE. Il est pérennisé jusqu'à 2014-2015. La Commissaire est pour son abrogation au-delà de 2015, un avis partagé du reste par plusieurs pays européens. D'autres pays dont la France pensent au contraire qu'il a fait ses preuves en matière de régulation du marché. Mieux encore, dans plusieurs régions défavorisées, il a permis d'y maintenir un tissu social et économique très fragilisé par les mutations ayant affectées au cours des trente dernières années le monde rural dans l'ensemble des pays européens.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

*Algérie, le 4 octobre 2006*

### **La pêche pourrait être un secteur vital de l'économie nationale à condition d'être réorganisée**

Le constat apporté par Hocine BELOT, Président du Comité National des Marins Pêcheurs en Algérie, est clair : certes, le pays dispose d'un potentiel halieutique prometteur, mais faute d'être réorganisé en une filière où chacun des opérateurs aura la place qu'il mérite, il est très difficile d'en faire un secteur vital parmi ceux concourant à la diversification de l'économie nationale. En témoignent bien des carences, dont le peu d'intérêt qu'accordent encore les investisseurs à ce secteur ayant été marginalisé pendant des décennies. En outre, le manque d'organisation des activités relatives à la pêche en une véritable filière a encouragé la multiplication des intermédiaires, ce qui se répercute nécessairement sur les prix, parfois inabordables pour les bourses moyennes.

Parmi les autres problèmes auxquels se heurte l'exploitation des ressources halieutiques en Algérie, il y a lieu de mentionner « le manque flagrant en matière de zones de stockage et de chambres froides », selon le Président du Comité National des Marins Pêcheurs. L'exploitation illicite de certaines richesses maritimes nationales, parmi lesquelles il faudrait compter le corail, constitue un autre problème crucial auquel il faudrait faire face très vite. Que faire dans l'immédiat pour parer au plus pressant ?

M. BELOT plaide pour la mise en place de poissonneries à l'échelle de chaque wilaya dont la vocation première serait de faire acheminer les produits de mer à l'ensemble des consommateurs, tout en tenant compte à la fois des besoins des consommateurs et des intérêts des pêcheurs. Il suggère également la mise en place d'un dispositif rigoureux en matière de contrôle sanitaire du commerce inhérent aux ressources halieutiques et d'un système qui garantisse des prix raisonnables et pour les vendeurs et pour les consommateurs.

Il est vrai que tout cela est possible, d'autant que les côtes algériennes s'étalent sur 1.200 km et que celles-ci sont restées jusqu'ici à l'abri d'une surexploitation, contrairement à la plupart des côtes méditerranéennes.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

*Maghreb-FAO, le 4 octobre 2006*

### **Un accord pour l'exécution d'un programme maghrébin relatif à la sécurité alimentaire**

Un accord visant à aider l'Union du Maghreb Arabe (UMA) à mettre en place le programme régional de sécurité alimentaire pour les pays maghrébins vient d'être signé à Rome par M. Jacques DIOUF, Directeur Général de la FAO et M. Lahbib BENYAHIA, Secrétaire Général de l'UMA. Il permet à l'Organisation Mondiale de l'Alimentation et de l'Agriculture d'apporter une expertise et une assistance technique, afin de procéder à l'exécution de ce programme élaboré à Tripoli au mois de juillet 2006 par les Ministres de l'Agriculture des cinq pays membres de l'UMA, à savoir : la Libye, le Maroc, la Mauritanie, l'Algérie et la Tunisie.

Le programme en question consiste à mutualiser les moyens et les potentiels agricoles maghrébins au service de la sécurité alimentaire régionale. Pour ce faire, il est prévu, entre autres, de convoquer, dès le premier trimestre 2007, une réunion des responsables des institutions de recherche agronomique des pays concernés, et ce, pour la création d'un observatoire maghrébin des ressources halieutiques. C'est l'Algérie qui a été chargée d'élaborer la première ébauche du projet.

S'agissant des questions relatives à la lutte contre la désertification, à la protection de l'environnement et au développement durable, il a été décidé à Tripoli de créer une cellule maghrébine de coordination, destinée à assurer le suivi des projets inscrits dans le programme régional traitant de ces sujets. Un appel a été lancé aux centres maghrébins de recherche pour accroître leur coopération en matière d'amélioration de la production agricole et pour la mise en place d'un système de contrôle sanitaire végétal et animal des pays membres et d'une stratégie commune, en ce qui concerne la rationalisation des ressources hydrauliques à des fins agricoles.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

*UE-Méditerranée, le 10 octobre 2006*

### **Le développement rural durable, un défi que les pays euro-méditerranéens pourraient relever pour mieux faire face à la mondialisation**

Les représentants des organisations professionnelles agricoles euro-méditerranéennes ont décidé de renforcer entre eux le dialogue et la concertation pour faire des échanges des produits agricoles et du développement rural durable un axe central de la politique de Voisinage, laquelle devrait prolonger le partenariat euro-méditerranéen à partir de 2007. La décision a été prise à l'issue des travaux de la Deuxième Conférence euro-méditerranéenne dans les locaux de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe et du Parlement Européen.

Organisée par la Fédération Internationale des Producteurs Agricoles (FIPA), en collaboration avec le Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (CIHEAM), la manifestation a été animée par les représentants des organisations professionnelles, les représentants des gouvernements, plusieurs députés des parlements nationaux ainsi que ceux du Parlement européen. Les débats se sont articulés sur trois axes :

- la construction d'une politique agricole euro-méditerranéenne dans le cadre des échanges commerciaux de l'OMC ;
- la gestion durable des ressources dans le processus du développement rural méditerranéen ;
- la valorisation de l'identité méditerranéenne des produits agricoles et l'organisation des marchés.
- La déclaration adoptée aux termes des travaux de la Conférence demande à tous les opérateurs oeuvrant au développement rural autour de la Méditerranée de :
  - mettre en place une plate-forme de concertation sur la politique agricole méditerranéenne qui inclue les agriculteurs, les représentants des gouvernements, ceux des institutions européennes et les chercheurs ;
  - veiller à ce que le processus de libéralisation des échanges commerciaux, dans le cadre des Accords d'Association, fasse l'objet d'études d'impacts sur le niveau de vie des agriculteurs méditerranéens ;
  - accompagner financièrement et techniquement le processus de modernisation des agricultures méditerranéennes du Sud ;
  - encourager la recherche et le développement rural par des financements appuyant les initiatives innovantes et s'inscrivant dans la durabilité ;
  - valoriser la typicité des productions par la mise en place de politiques de promotion et de protection des produits ayant une forte identité méditerranéenne ;
  - faire des échanges agricoles euro-méditerranéens et du développement rural durable une locomotive de la politique dite de Voisinage devant prendre le relais du partenariat euro-méditerranéen, et ce, à partir de 2007.
  - accorder une importance capitale à la gestion rationnelle des ressources hydrauliques de plus en plus rares dans la Région.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

*Algérie, le 10 octobre 2006*

### **2008, un tournant en matière de production oléicole**

Le Ministère de l'Agriculture a décidé de faire de la production oléicole une priorité de la politique nationale dans le domaine de l'agriculture et du développement rural durable. C'est ce qu'a annoncé M. Assabah AMAR, Directeur de la Régulation et du Développement de la Production Agricole au sein du Ministère, lors de la célébration, le 1er octobre en cours, de la Journée Nationale de la Vulgarisation Agricole.

Plusieurs raisons militent en faveur de l'intérêt que les autorités algériennes portent désormais à ce secteur, dont notamment la place accordée à la production oléicole dans le Plan National de Développement agricole (PNDA) mis en place en 2000 et l'engouement des consommateurs pour l'huile d'olive.

Encouragés par l'Etat, des milliers d'agriculteurs algériens se sont en effet lancés dans l'implantation d'oliviers depuis au moins cinq ans. Du coup, au cours de l'année 2008, la plupart d'entre eux s'apprêteront aux premières récoltes. En outre, le consommateur algérien ayant découvert les bienfaits de la diète méditerranéenne sur la santé n'hésite plus à mettre la main dans la poche pour se procurer de l'huile d'olive en délaissant progressivement les huiles de graines. Certes, le pays continue d'importer 350.000 tonnes de ces huiles par an, selon M. AMAR. Mais, il est évident que les consommateurs algériens amèneront l'Etat à diminuer ces quantités au profit de l'huile d'olive nationale.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

*Tunisie, le 13 octobre 2006*

### **Eviter de surexploiter les ressources halieutiques situées en profondeur et développer l'exploitation rationnelle du poisson bleu**

Le secteur de la pêche a rapporté en Tunisie, en 2005, des devises qui se situent autour de 207 millions de dinars. Pourtant, les consommateurs tunisiens trouvent qu'il n'y a pas suffisamment de poissons sur les marchés. M. Abderrazak DAALOUL, Secrétaire d'Etat chargé de la Pêche auprès du Ministre de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, avance deux explications à propos du constat fait par les consommateurs : la surexploitation des ressources halieutiques dites « benthiques », c'est-à-dire situées en profondeur et la sous-exploitation des ressources dites « pélagiques ».

En 2005, la production de poissons nobles (loups, daurades, rougets, pageots) a été, en effet, de cinquante mille à cinquante quatre mille tonnes, autrement dit, une moyenne qu'il ne faudrait pas dépasser, à en croire les spécialistes, pour atténuer progressivement les effets néfastes de la surexploitation de la ressource. Quant à la production du poisson bleu (maquereau, sardine), elle n'a été que de l'ordre de cinquante mille tonnes alors qu'on estime, au Secrétariat de la Pêche, qu'on pourrait atteindre le chiffre de 116.000 tonnes sans que les conditions de renouvellement de la ressource ne soient mises à mal, à condition, bien entendu, de mettre fin à une pratique désastreuse : le chalutage en faible profondeur, notamment par les petits chalutiers qui raclent les fonds sur de très faibles profondeurs et qui constituent un frein à la reproduction des poissons et autres produits de la mer.

Pour remédier à cette situation, l'Etat tunisien compte désormais essentiellement sur deux approches. La première consiste à installer des milliers de récifs artificiels qui permettent d'héberger les ressources halieutiques dans de bonnes conditions et de faire en sorte que celles-ci soient donc à l'abri de certains pêcheurs prédateurs. La deuxième démarche, quant à elle, vise à installer des balises sur l'ensemble des bateaux de pêche pour mieux surveiller leur mouvement.

Afin de subvenir aux besoins des consommateurs tunisiens et d'ouvrir de nouvelles perspectives devant l'aquaculture sur les marchés extérieurs, il question aujourd'hui d'augmenter sensiblement la production, et ce, avec l'aide de partenaires étrangers, tout en tenant compte des impératifs de la qualité. L'activité aquacole ne représente aujourd'hui dans le pays que 3 % de la production totale nationale évaluée à 108.000 tonnes en 2005. Il est donc urgent de profiter des barrages construits au cours des vingt dernières années pour développer l'élevage en eau douce et d'aménager des sites capables d'accueillir des cages flottantes pour élever des « poissons nobles » en eau salée. D'ores et déjà, environ dix sites sont considérés comme étant aptes à servir au lancement de tels projets. Il faut signaler, pour conclure, que les côtes tunisiennes s'étendent sur environ 1.300 km et que le pays dispose de 41 ports : dix sont hauturiers, 22 côtiers et 9 sont de modestes digues abris.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

Maroc, le 13 octobre 2006

### Accélérer la mise en place des dernières mesures en faveur des agriculteurs

Bien des agriculteurs marocains scrutent impatiemment le ciel pour procéder à la traditionnelle opération d'emblavement. Car le mois de septembre dernier a été sec, voire très sec. Par conséquent, le lancement de la campagne agricole a pris du retard. Conscient de cette difficulté majeure, l'Etat s'active pour accélérer les dernières mesures décidées par le gouvernement en faveur du secteur agricole.

Parmi ces mesures, il faut noter celle qui vise à réduire le taux d'intérêt du crédit agricole de 10 à 5 et 5,5 %, selon les montants et la durée de l'emprunt. Une autre mesure, non moins importante, consiste à participer au financement, à hauteur de 40 %, de l'achat de charrues dans le cadre de la politique d'encouragement de la mécanisation. Pour d'autres engins agricoles, la subvention qui vient d'être accordée aux agriculteurs se situe entre 35 et 60 %, selon le matériel acquis et son coût.

L'Etat s'est engagé également dans ce cadre à subventionner les semences sélectionnées, à hauteur de 100 dirhams le quintal et à soutenir les agriculteurs qui optent pour des programmes d'équipement en matériel d'irrigation favorisant la rationalisation et l'économie de l'eau. Parce que cette source est de plus en plus rare, le montant de la subvention à cet effet peut représenter jusqu'à 60 % du coût du programme choisi.

Source : Paris-Observatoire du CIHEAM

## Novembre 2006

Liban, le 2 novembre 2006

### Les pêcheurs reprennent difficilement la mer

A l'instar des agriculteurs et des éleveurs, les pêcheurs libanais ont beaucoup souffert de la guerre menée par Israël contre leur pays, au cours de l'été dernier. Ils sont environ trois mille cinq cents. Environ un tiers d'entre eux avaient l'habitude de partir en mer du port d'Ouzai, limitrophe de l'aéroport Rafic HARIRI situé non loin de Beyrouth. Comme la plupart des ports de pêche, celui-ci a été complètement détruit par les bombardements israéliens. Du coup, quelque 320 barques ont été endommagées. Mais il n'est facile de les remplacer dans la mesure où leurs propriétaires sont souvent de petits artisans avec des moyens très limités.

Le PNUE (Programme des Nations Unies pour le Développement) vient de chiffrer le coût de la réhabilitation du secteur de la pêche au Liban à 6 millions de dollars, sans inclure l'argent qui servira à nettoyer les côtes souillées. Dans le cadre de l'aide qu'il apporte aux pêcheurs libanais pour leur permettre de reprendre leur activité, cet organisme onusien a embauché une partie d'entre eux condamnés au chômage pour effectuer des travaux visant à réhabiliter les ports du pays.

Depuis la fin des bombardements israéliens, le PNUD a mis en place cinq projets afin d'aider les pêcheurs sinistrés à reprendre progressivement leur activité : aide à l'ensemble des pêcheurs, nettoyage des côtes et des débris dans la banlieue sud de Beyrouth durement frappée par les avions israéliens, aide à une centaine de municipalités au Sud Liban et à Baalbeck et reconstruction des bâtiments publics touchés par les bombardements comme ceux des douanes à Arida.

Signalons aussi dans ce contexte qu'outre l'aide apportée par certains pays arabes dont les Emirats Arabes Unis et l'Arabie Saoudite, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) a décidé d'accroître son assistance technique au Liban dans les domaines de l'agriculture, la foresterie et la pêche. Aussi a-t-elle décidé d'envoyer à ce pays une équipe de cinq experts et un chef de mission qui sera chargé d'évaluer les impacts socio-économiques de la guerre dans ces secteurs.

Source : Paris-Observatoire du CIHEAM

OMC, le 2 novembre 2006

### **Le cycle de Doha pourra reprendre après les élections américaines du 7 novembre**

C'est presque sûr, tous les observateurs avertis qui suivent de près les négociations commerciales multilatérales lancées à Doha en 2001 sont formels : celles-ci pourront reprendre après les élections législatives américaines à mi-parcours, organisées le 7 novembre en cours. Il est, disent-ils, un sentiment général décelé chez l'ensemble des négociateurs selon lequel les Américains et les Européens seront amenés à avancer, après cette échéance, en matière du volet agricole qui bloque toujours les négociations suspendues au mois de juillet dernier.

Pascal LAMY, Directeur général de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) qui chapeaute ces négociations, l'a redit il y a quelques jours, lors d'une conférence de presse tenue à Bruxelles. « La bonne volonté politique ne s'est pas encore traduite par une grande souplesse des offres sur l'agriculture qui demeure le principal obstacle ». Et d'ajouter en ce qui concerne les accusations mutuelles entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union Européenne, à propos des réductions des subventions agricoles qui devraient en principe disparaître afin de garantir à terme une concurrence loyale entre l'ensembles des producteurs : « les offres doivent être revues et cela ne se fera pas en sortant les ajustements tactiques que tous les négociateurs ont dans leur poche. Cela demande de la part de chacun un travail politique de fond, à domicile »

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

### **Tunisie-UE, le 2 novembre 2006**

#### **De nouvelles cessions de formation dans le cadre de la coopération technologique et scientifique.**

De nouveaux modules de formation animés par des experts tunisiens et européens et pilotés par le Ministère Tunisien de l'Industrie, de l'Energie et des PME, vont démarrer au mois de novembre en cours, dans le cadre du projet Stern financé par le Sixième Programme Cadre de Recherche et Développement initié par la Commission Européenne. Le premier sera organisé, les 8 et 9 novembre, au siège du Centre Technique du Textile. Il portera essentiellement sur les thématiques prioritaires des programmes européens pour la promotion de la recherche et du développement économique. Un second module sera organisé, entre le 30 novembre en cours et le 1er décembre prochain, au siège du Centre National du Cuir et de la Chaussure. Il sera focalisé sur l'application des techniques du management de l'innovation pour améliorer la capacité d'innovation et l'élaboration des projets inscrits dans les Programmes Cadres de l'Union Européenne. Quant à la troisième cession prévue à cet effet, elle sera organisée, les 23 et 24 janvier prochains, au siège du Centre Technique de l'Emballage et du Conditionnement. Elle sera consacrée à la gestion efficace des projets de recherche et de développement technologique.

Ces cessions auront permis à ceux qui en bénéficieront d'acquérir des connaissances sur les différents instruments et programmes européens de promotion de l'innovation scientifique, de leur permettre de mieux gérer des projets d'innovation scientifique et technologiques avec l'Union Européenne, de mieux s'inscrire dans les réseaux de recherche européens et de faciliter l'accès aux moyens de financement offerts.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

France, le 3 novembre 2006

### **L'Etat poursuivra son aide à l'agriculture de montagne**

L'Etat français est décidé à poursuivre le soutien de l'agriculture de montagne. C'est ce qu'a affirmé Dominique BUSSEREAU, Ministre français de l'Agriculture, lors du 22ème Congrès de l'Association Nationale des Elus de Montagne (ANEM). Il en sera ainsi, a insisté le Ministre, dans la mesure où « les activités agricoles et sylvicoles ont un rôle déterminant, comme activités économiques à part entière, mais aussi comme outils pour valoriser et préserver les territoires de montagne ».

La réussite du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE), mis en place dans plusieurs zones de montagne, est attestée par des « files d'attente ». Il est donc prévu, selon le Ministre, de le poursuivre « dans le cadre du volet régional de la programmation 2007-2013 de développement rural. » Au cours de la période 2005-2006, le Ministère de l'Agriculture a doté ce plan de 200 millions d'euros. Il faudrait y ajouter 100 millions d'euros versés par les collectivités locales.

L'Indemnité Compensatoire relatives aux Handicaps Naturels (ICHN) sera revalorisée de 15 %, soit 15 millions de plus par rapport à 2006, a indiqué le Ministre. Quant à l'activité pastorale dans les zones de montagne, elle sera dotée de 70 millions d'euros dont 14 millions provenant du Ministère de l'Agriculture. Les crédits alloués dans le cadre des mesures spécifiques au pastoralisme dans le massif des Pyrénées s'élèveront à 46 millions d'euros, dont 10 millions seront pourvus par le Ministère. L'espace montagnard français, a rappelé le Ministre, correspond au quart du territoire français. Les actifs agricoles y représentent 10 % des emplois, soit le double de la moyenne nationale.

Pour conclure, il importe de rappeler que beaucoup de pays méditerranéens des deux rives ont vu se dégrader au cours des quarante dernières années les conditions de vie dans les zones de montagne. C'est ce qu'expliquent les auteurs de l'étude remarquable et exhaustive, publiée l'année dernière par le Plan Bleu. « L'abandon et la non-gestion des régions montagneuses », précisent-ils, « ont pour conséquences des dégradations irréversibles de paysages méditerranéens, une perte de capital productif et de biodiversité et une vulnérabilité accrue aux incendies et aux inondations...».

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

*France–Maroc, le 3 novembre 2006*

### **Un accord de coopération interprofessionnel portant sur la formation et l'échange d'informations en matière de céréaliculture**

Un accord de coopération a été signé le 30 octobre dernier à Casablanca entre l'Office National Marocain Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses (ONICL) et l'Office National Français Interprofessionnel des Grandes Cultures (ONIGC). Il porte sur l'échange d'informations, les diagnostics, les conseils technico-économiques, le renforcement des compétences techniques et la formation de cadres et de techniciens.

L'accord a été signé en marge de la 8ème Edition des rencontres franco-marocaines des céréales. Les professionnels de la filière ont bel bien saisi cette occasion pour avoir une idée très claire sur l'état des lieux des importations céréalières marocaines en provenance de la France et des perspectives d'avenir quant aux besoins du marché marocain. Jean-Jacques VORIMORE, Président de France-Export Céréales a précisé, à cet effet, que les récoltes de blé françaises avaient atteint, au cours de la saison précédente (2005-2006), 35 millions de tonnes et que le Maroc avait importé de la France, entre juillet 2005 et juin 2006, quelques 850.000 de blé tendre, soit 50 % des achats marocains de cette variété de ce blé. Le Maroc, a-t-il indiqué, constitue le troisième marché des céréales françaises et les céréaliers français comptent rester des fournisseurs privilégiés du Royaume.

M. VORIMORE a tenu à cette occasion à rappeler les efforts déployés par les céréaliers français, tout au long de la dernière décennie, pour améliorer la qualité de leurs produits, notamment en ce qui concerne le blé, à travers, entre autres, des choix de nouvelles variétés et le recours à de meilleurs méthodes de cultures et de stockage.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

*Algérie, le 3 novembre 2006*

### **Les prix de la pomme de terre devraient baisser**

Du jamais vu ou presque : les prix de la pomme de terre ont grimpé cette année en Algérie, tout au long du mois du Ramadan, jusqu'à atteindre des niveaux rarement observés depuis les années 90, c'est-à-dire depuis que les pouvoirs publics ont décidé de libéraliser le marché des fruits et légumes en laissant jouer la loi de l'offre et de la demande. Le kilo s'est vendu, en effet, au mois d'octobre dernier, entre 75 et 80 dinars, même dans les zones où la production est intense. Les enquêtes menées par les médias et les associations de consommateurs dans le pays ont montré que les spéculateurs avaient profité, comme à l'accoutumée, du mois de jeûne pour entretenir la pénurie, non seulement en ce qui concerne la pomme de terre, mais aussi pour l'ensemble des fruits et légumes de saison. Il s'est avéré également que même les petits vendeurs s'étaient attelés à cet exercice dont les consommateurs les plus démunis ont fait les frais.

Aussi, les associations des consommateurs demandent-elles, avec de plus en plus de persistance, que l'Etat intervienne pour que la loi de l'offre et de la demande ne desserve plus ceux dont le pouvoir d'achat est faible et ne transforme les produits de première nécessité en produits spéculatifs.

M. Saïd BARKAT, Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural a promis de prendre les mesures nécessaires pour éviter que les spéculateurs continuent à sévir, notamment lors du mois du Ramadan. Il a par ailleurs assuré que les prix de la pomme de terre devraient baisser à la mi-novembre en cours.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

*Maroc –UE, le 9 novembre 2006*

### **Les négociations agricoles avancent difficilement**

La dernière réunion entre les experts marocains et ceux de la Commission Européenne portant sur les négociations agricoles n'a pas permis aux deux parties d'avancer pour boucler celles-ci avant la fin de l'année en cours. Rappelons que ces négociations concernent l'échange des produits agricoles frais et transformés ainsi que les produits de pêche. L'approche ayant été retenue pour les faire aboutir est celle de liste dite « négative », autrement dit, au lieu de négocier produit par produit, les deux parties se sont engagées à libéraliser les échanges agricoles à l'exception d'une liste que chaque partie juge sensible.

Pour le Maroc, en tout cas, le cadre qui a été fixé à ses négociateurs devrait tenir compte de la nécessité de protéger certains produits nationaux sensibles, mais aussi d'un impératif capital : garantir un accès le plus large possible de ses produits agricoles exportés aux marchés de l'Union européenne. Mais les trois sessions tenues avant celles du 21 septembre dernier n'ont pas tenu leurs promesses. La première a eu lieu, en effet, à Rabat le 22 février 2006, la seconde, tenue à Bruxelles le 2 mai 2006, a déçu les professionnels marocains, lesquels ont jugé contraignante l'offre initiale présentée par la Commission Européenne. Les deux parties sont parvenues, à l'issue de la troisième session organisée le 28 juin à Rabat, à la création d'un comité technique pour « uniformiser la base de données sur les échanges agricoles et ajuster les propositions respectives en fonction des données ».

Pour l'Union Européenne, s'il est possible de valider, entre autres, la demande marocaine de conditionner l'offre européenne à une aide substantielle aux réformes agricoles marocaines structurelles, il n'en est pas de même des revendications marocaines touchant à la révision des subventions aux agriculteurs européens instaurées par la PAC (Politique Agricole Commune) jusqu'en 2013.

Par ailleurs, dans un entretien accordé à « L'ECONOMISTE », quotidien économique marocain et publié le 30 octobre 2006, Michael MANN, porte-parole pour l'Agriculture et le Développement Rural à la Commission Européenne note que l'UE a déjà « clôturé la négociation avec la Jordanie, s'est engagée dans des négociations avec Israël », et qu'elle entamera prochainement des négociations avec l'Egypte, la Tunisie et le Liban...

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

*Union Européenne, le 9 novembre 2006*

### **Adoption du premier programme de travail de l'Agence Européenne de Contrôle des Pêches pour l'année 2007**

Le budget de l'Agence Européenne de Contrôle de Pêches sera de l'ordre de 5 millions d'euros pour l'année 2007. C'est ce que vient de décider le Conseil d'Administration de cet organisme communautaire créé récemment. Quant aux actions prioritaires inscrites dans l'agenda de l'Agence au cours de la même année, elles porteront sur la mise en oeuvre du plan de reconstitution et de gestion des stocks de cabillaud en Mer du Nord, dans le Skagerrak et en Manche Orientale. Les Etats membres qui y participeront sont la Belgique, le Danemark, l'Allemagne, la France, les Pays-Bas, la Suède et le Royaume Uni.

Un intérêt particulier sera accordé également, en 2007, à la protection du thon rouge, à la lutte contre les activités de pêche illicites non déclarées et non réglementées, à la réduction des pêches destructrices et aux rejets en mer. La décision de lancer cette Agence a été prise, dans le cadre de la réforme communautaire adoptée en 2002 en matière de politique de pêche, pour renforcer la surveillance et le contrôle des mesures prises par l'Union européenne en ce qui concerne la pêche, et pour faire en sorte que de telles mesures soient appliquées de manière uniforme dans l'ensemble de l'Union. Provisoirement installée à Bruxelles, l'Agence aura son siège permanent à Vigo, en Espagne.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

*Liban, le 10 novembre 2006*

### **Le boom de l'agriculture biologique**

Bien qu'elle ne représente aujourd'hui que 0,31 % du secteur agricole, l'agriculture biologique est en train de s'enraciner au Liban. Et pour cause : les superficies réservées à ce mode cultural a connu en un an une croissance de l'ordre de 310 % (158 hectares en 2003 et 758 hectares en 2004). Mais en dépit de l'intérêt que les agriculteurs libanais accordent de plus en plus à l'agriculture biologique, ils se heurtent à bien des difficultés pour en faire un secteur florissant. Malgré la création récente d'une entité locale de certification baptisée « Libancert », la quasi-totalité des procédures continuent, néanmoins, de passer par des organismes internationaux, ce qui rend le processus de contrôle plus coûteux et plus lourd à gérer. En outre, le caractère, pour le moment saisonnier, des activités liées à l'agriculture biologique, l'absence de législations devant encadrer le secteur et l'inexistence de subventions étatiques apportées à ceux qui voudraient se lancer dans la production bio, constituent autant de facteurs contraignants et laissent, du coup, dubitatifs plusieurs producteurs qui souhaiteraient tirer profit des opportunités offertes par cette activité toujours embryonnaire dans le pays.

Autre difficulté non moins importante : le prix des produits bio sont supérieurs de 20 à 50 % à ceux des produits issus de l'agriculture traditionnelle, ce qui fait dire aux consommateurs dont le pouvoir d'achat est modeste que l'agriculture biologique est une affaire de riches. Pour autant, certains agriculteurs, chercheurs et militants au sein d'associations de défense du consommateur ne baissent pas les bras et mènent désormais un travail tout azimut pour convaincre les facultés et instituts agronomiques du pays d'introduire des modules académiques dédiés à l'agriculture biologique et pour inciter les consommateurs à s'approvisionner directement chez les producteurs.

Ces adeptes du bio pensent, à juste titre, qu'une bonne partie de la production bio peut être facilement exportée vers les marchés des pays du Golfe et vers l'Europe. Certains vont jusqu'à soutenir l'idée selon laquelle « il faudrait déclarer le pays tout entier bio ». Quoi qu'il en soit, ce créneau intéresse de plus en plus l'ensemble des pays méditerranéens du Sud et de l'Est. En Egypte par exemple, les superficies réservées à l'agriculture biologique seraient de l'ordre de 4.167 hectares, alors qu'elles couvrent en Turquie environ 45.000 hectares.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

*Algérie, le 10 novembre 2006*

### **Des plans de relance de l'agriculture et de la pêche pour mieux garantir la sécurité alimentaire**

Conformément aux instructions du Chef de l'Etat algérien, des plans nationaux pour développer l'agriculture et la pêche vont être mis en oeuvre pour assurer, dans les plus brefs délais, la sécurité alimentaire de la population algérienne. Aussi, dans le cadre du Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDAR), lancé en 2000, l'Etat apportera-t-il sa contribution dans la mise à niveau de 250.000 exploitations agricoles. Cela se fera, entre autres, par la poursuite des efforts de développement des techniques d'irrigation favorisant la rationalisation et l'économie des ressources en eau, à raison de 4.000h/an, l'intensification des cultures constituant les produits de base en Algérie (céréales, légumes secs et pomme de terres) sur une superficie moyenne annuelle de 500.000 hectares.

En ce qui concerne le secteur de la pêche, l'Etat va financer les travaux d'aménagement de 20 plages d'échouage, et ce, parallèlement à la mise en place de halles de vente de poisson en gros pour assurer une meilleure organisation de la commercialisation des produits de mer et garantir un contrôle sanitaire continu des productions halieutiques.

La fin de l'année de 2007 verra la mise en place du premier plan d'aménagement et de gestion des pêcheries algériennes. Un autre plan a été élaboré à propos du schéma directeur des activités relatives à la pêche et l'aquaculture, à l'horizon 2025. Il est focalisé essentiellement sur l'étude de salubrité et la classification des zones de pêche, la réalisation de centres de pêche continentale et d'établissements conchylicoles et d'aquaculture marine. Un vaste chantier que le Président algérien voudrait personnellement suivre de près.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

*Euromed, le 10 novembre 2006*

### **La Huitième Conférence Euroméditerranéenne des Ministres des Affaires Etrangères se tiendra à Tampere, les 27 et 28 novembre en cours**

La ville de Tampere, située au sud-ouest de la Finlande, abritera les 27 et 28 novembre en cours, la Huitième Conférence Euroméditerranéenne des Ministres des Affaires Etrangères. Cette manifestation qui se tient périodiquement tous les dix-huit mois est considérée comme étant le cadre le plus important du Processus de Barcelone. Elle permettra cette fois-ci, de faire le point sur les plans d'actions quinquennaux adoptés lors du Premier Sommet Euroméditerranéen tenu à Barcelone en 2005. La situation politique au Proche-Orient fera l'objet d'une attention particulière, d'autant que la panne du processus de paix dans cette région a considérablement nui au Processus de Barcelone.

C'est d'ailleurs le constat majeur fait par les représentants de quelques 300 représentants des ONG euroméditerranéennes, à l'issue d'une réunion tenue à Marrakech du 4 au 7 novembre en cours. Les recommandations adoptées par les participants à cette réunion seront transmises aux Ministres des Affaires Etrangères de l'Euromed qui se retrouveront donc à la fin du mois sous la Présidence finlandaise. En séance plénière, les discussions porteront essentiellement sur le dialogue interculturel, le nouvel instrument financier de la politique de Voisinage qui est censée prolonger le partenariat euroméditerranéen et l'élargir, et ce, à partir de 2007. La manière de donner à cette politique une meilleure visibilité sera également débattue par les Ministres.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

*France (Paris), le 16 novembre 2006*

### **Coopération entre l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin (OIV) et le CIHEAM**

Le Secrétaire Général du CIHEAM, Bertrand HERVIEU et le Directeur Général de l'OIV, Federico CASTELLUCCI ont signé, le 16 novembre 2006 au siège de l'OIV, un accord de coopération entre les deux organisations afin de développer des actions communes. M. CASTELLUCCI a rappelé que l'OIV, en tant qu'organisme intergouvernemental de référence pour l'ensemble de la filière vitivinicole, se doit, de par son statut et dans le cadre de son plan stratégique, de coopérer avec les autres organisations internationales intergouvernementales et non-gouvernementales, notamment celles qui poursuivent des activités normatives.

Outre la coopération institutionnelle entre ces organisations qui regroupent à elles deux 48 Etats membres ou observateurs, l'objectif prioritaire est d'améliorer la connaissance du potentiel de production sectoriel et du rendement par cépages pour le bassin méditerranéen (superficie de vignoble, nombre d'exploitations viticoles et de transformateurs, localisations géographiques, emplois directs et indirects, modes de production, catégorie d'âge des vignobles...). A cette fin, au travers d'un groupe ad-hoc créé au sein de l'OIV, il est prévu l'établissement d'un modèle de carte des vignobles (superficie, variétés) ainsi que la création d'un modèle de Système Informatique Géographique à l'échelle du bassin méditerranéen. M. Hervieu a indiqué que le CIHEAM, en qualité de lien d'échange entre les gouvernements des pays méditerranéens sur les perspectives agricoles et alimentaires, s'engageait avec beaucoup d'enthousiasme sur ce projet autour de la vigne et du vin qui constituent une composante notable de la réalité méditerranéenne.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

*Algérie-Egypte, le 17 novembre 2006*

### **Renforcer la coopération bilatérale pour dynamiser le secteur de la pêche**

L'Algérie et l'Egypte ont décidé de renforcer leur coopération pour mieux gérer les ressources halieutiques et dynamiser les partenariats entre les organisations professionnelles ayant en charge le secteur. Une telle décision a été prise à l'occasion de la 5ème session de la Commission mixte sectorielle algéro-égyptienne de la pêche, tenue cette semaine au Caire et présidée conjointement par M. Ismail MIMOUNE, Ministre algérien de la Pêche et des Ressources halieutiques et M. Izzat Ouadh IBRAHIM, Président du Conseil d'Administration de l'organisme égyptien chargé du développement des ressources halieutiques.

La réunion s'est tenue dans un contexte très favorable quant au devenir de la coopération en la matière entre les deux pays. L'Algérie s'efforce, en effet, depuis quelques années, d'inscrire dans les priorités nationales un plan de développement de la pêche et de l'aquaculture. L'Égypte, pour sa part, bénéficie d'une longue expérience, notamment dans le domaine de l'aquaculture en eau douce et voudrait la mettre au profit des professionnels algériens, lesquels semblent satisfaits des résultats enregistrés en ce qui concerne l'introduction de certaines espèces de tilapia dans les eaux douces dans le sud algérien, et tout particulièrement dans les Wilayas de Béchar, Ouargla et Ghardaïa.

L'Algérie aimerait étendre cette coopération à d'autres domaines tels que l'évaluation des réserves de corail, l'aménagement et la gestion de ressources, la lutte contre la pêche illicite. C'est ainsi que le Ministre algérien de la Pêche et des ressources halieutiques a insisté, entre autres, sur la nécessité de redynamiser l'accord de jumelage conclu entre le Centre National des Etudes Maritimes de Bousmaïl qui se trouve dans la Wilaya de Tipaza et l'Institut Egyptien des Sciences de la Mer. Il a, en outre, exprimé le souhait de créer une chambre professionnelle mixte oeuvrant au renforcement de la coopération bilatérale dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture et à l'harmonisation des positions algérienne et égyptienne en la matière dans les rencontres internationales. Quant à M. IBRAHIM, il a saisi la réunion du Caire pour insister sur la nécessité de mettre en place un programme précis entre les deux pays, surtout dans les domaines de la formation, la recherche scientifique et l'échange d'expériences.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

*Maroc, le 17 novembre 2006*

### **Baisse des produits de la pêche durant les neuf premiers mois de l'année en cours**

Au cours des neuf premiers mois de l'année en cours, le Maroc a produit 500.500 tonnes de poissons pour une valeur de 410 millions d'euros, soit une baisse respectivement de 18 % et de 11 % par rapport à la même période de l'année écoulée, selon une évaluation faite par le Ministère marocain des Pêches Maritimes.

S'agissant de la pêche en haute mer, où la chute des prises de poulpes est estimée à environ 95 %, la moyenne de baisse générale a été évaluée à 20 % en volume et à 24 % en valeur. Quant à la pêche côtière représentant plus de la moitié des prises, elle a enregistré une baisse de l'ordre de 17 % en volume, même si elle a progressé de 1% en valeur pour atteindre 220 millions d'euros. Notons au passage que la pêche représente au Maroc 2,5 % du PIB et qu'elle emploie environ 400.000 personnes. Ses produits constituent 60 % des exportations agro-alimentaires et 15 % des exportations totales du pays.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

*FAO-OIE , le 17 novembre 2006*

### **Il est urgent de réévaluer périodiquement les vaccins utilisés pour la volaille afin de se prémunir contre toute modification probable du virus HN1 de la grippe aviaire**

Il faudrait réévaluer périodiquement les vaccins actuellement utilisés chez les volailles contre le virus HN1 de la grippe aviaire. C'est ce que viennent de recommander avec beaucoup d'insistance l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et l'Organisation Mondiale pour la Santé Animale (OIE). La reformulation des vaccins, notent les experts des deux organisations mondiales, doit s'inscrire dans une démarche dictée par l'intérêt général de la communauté internationale tout entière et incomber, par conséquent, aux gouvernements nationaux et aux producteurs et distributeurs de vaccins.

Les raisons qui ont amené les deux organisations à faire une telle recommandation sont multiples, dont tout particulièrement l'apparition continue de nouveaux antigènes de virus de grippe aviaire. A cet égard, une nouvelle souche du virus H5N1 de la grippe aviaire dite de « Fujian » semble devenir la principale souche de ce virus dans certaines parties d'Asie, à en croire une étude publiée récemment par les Actes de l'Académie Nationale des Sciences des Etats-Unis- d'Amérique. La réévaluation de la vaccination pour tenir compte de l'évolution du virus H5 doit être accompagnée d'autres mesures de lutte (meilleure hygiène à la ferme, gestion des mouvements des animaux, inspection continue des marchés et abattage sanitaire en cas de foyers infectieux).

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

## Décembre 2006

*Liban, le 12 décembre 2006*

### **Un manque à gagner de 280 millions de dollars pour le secteur agricole à cause de la guerre israélienne**

Plus le temps passe, plus les experts réévaluent à la hausse leurs estimations quant aux dégâts causés à l'agriculture libanaise, suite aux bombardements et attaques israéliens ayant affecté la plupart des régions agricoles du Liban, notamment celles du Sud. La dernière estimation a, en effet, été publiée à la fin du mois de novembre dernier par la FAO. Elle chiffre les pertes libanaises subies dans le domaine agricole à 280 millions de dollars, soit environ 223 millions d'euros. Le rapport de l'évaluation note que «les pertes les plus importantes ont été occasionnées pendant les périodes des récoltes» et d'ajouter : « plusieurs cultures, dont certaines destinées à l'exportation, ont été perdues. Une grande partie a pourri sur pied (...). Les bombardements ont forcé les paysans à fuir et ont paralysé le transport des denrées alimentaires vers les marchés... ». Il est noté également dans cette évaluation que la présence d'obus non explosés (bombes à fragmentation, bombes à sous-munitions...) dans bien des terres agricoles les a rendues non utilisables.

Ces informations ont d'ailleurs été confirmées par M. Hadi RACHED, Délégué du Liban auprès du Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (CIHEAM), lors de la réunion des Ministres de l'agriculture des pays membres de cette organisation, tenue au Caire le 2 décembre en cours. Citant les résultats d'une autre évaluation récente publiée par le Ministère de l'Agriculture libanaise, le Délégué a noté que dans les meilleurs délais, 95 % des terres infestées de bombes non explosées ne seraient opérationnelles qu'en fin 2008. Concernant le montant des pertes agricoles subies lors de la dernière guerre israélienne perpétrée contre le Liban, et telles qu'elles figurent dans le dernier rapport élaboré par les autorités libanaises, il rejoint, en gros, celui donné par la FAO et se répartit de la manière suivante :

- 232 millions de dollars pour le secteur des produits agricoles ;
- 21,9 millions de dollars pour le secteur du bétail ;
- 9,7 millions de dollars pour le secteur de la pêche ;
- 15,9 millions de dollars pour le secteur forestier.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

*Grippe aviaire, le 12 décembre 2006*

### **Les bailleurs de fonds promettent de verser 475 millions de dollars pour combattre la maladie en 2007**

Quelques jours avant l'ouverture des travaux de la Quatrième Conférence Internationale sur la grippe aviaire, tenue à Bamako du 6 au 8 décembre en cours, les experts des Nations Unies et de la Banque Mondiale avaient évalué le montant des aides et des dons supplémentaires nécessaires, en 2007, pour lutter contre cette maladie dans le monde, entre 686 millions et un milliard de dollars. Ils avaient estimé que la somme allouée, dans ce cadre, au continent africain, le maillon faible de la lutte mondiale en raison d'infrastructures défaillantes, devrait se situer au minimum à 566 millions de dollars.

Mais au terme de la Conférence, les bailleurs de fonds se sont engagés à ne verser pour l'ensemble des pays affectés par la maladie que 475 millions de dollars. Selon un document officiel diffusé à l'issue de la Conférence de Bamako, les principaux bailleurs de fonds ayant pris un tel engagement sont, par ordre décroissant : les Etats-Unis d'Amérique (100 millions de dollars USA), le Canada (92,5), la Commission Européenne (88,5) et le Japon (67). Certains responsables européens ont toutefois contesté les chiffres donnés par la Banque Mondiale et estimé que la contribution européenne dans la lutte contre la grippe aviaire, au cours de l'année prochaine, s'élèverait à 130,6 millions de dollars, ce qui permettrait à l'UE de devenir le premier contributeur en la matière.

Le virus H5N1 de la grippe aviaire, rappelons le, a fait son apparition en Asie du Sud Est en 2003 et a fait jusqu'ici plus de 150 victimes humaines dans notamment deux pays : l'Indonésie (57) et le Vietnam (42). Au cours du premier semestre 2006, la maladie s'est propagée en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique. Bien que les foyers de contamination à la grippe aviaire aient sensiblement diminué dans le monde depuis l'été dernier, il n'en reste pas moins que la vigilance demeure de mise. Et pour cause : de nouveaux cas viennent d'être déclarés dans certains pays, dont un annoncé le 11 décembre en cours, en Corée du Nord, le troisième en moins d'un mois dans un élevage du Sud-Ouest du pays.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

*France-Tunisie, le 12 décembre 2006*

### **De belles perspectives de coopération agricole**

La France est tout à fait disposée à renforcer ses relations avec la Tunisie en matière de coopération agricole. C'est ce qu'a affirmé, à plusieurs reprises, M. Dominique BUSSEREAU, Ministre français de l'Agriculture et de la Pêche, au cours de la visite de travail qu'il vient d'effectuer en Tunisie.

Le Ministre français a indiqué au quotidien tunisien « La Presse » que tisser de nouveaux liens et dégager de nouvelles pistes de coopération sont d'autant plus nécessaires entre les deux pays qu'ils font souvent face à des problèmes communs à l'ensemble des pays du pourtour méditerranéen : c'est le cas, entre autres, du développement rural. M. BUSSEREAU a noté qu'il était favorable à ce que les pays méditerranéens défendent ensemble la dimension multifonctionnelle de l'agriculture au sein des négociations multilatérales conduites sous l'égide de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Le cadre le plus approprié pour mettre en exergue cette dimension, a-t-il indiqué, est celui du développement rural durable.

M. BUSSEREAU trouve, par ailleurs, très judicieuse l'idée de mener en commun des travaux de recherche, entre la France et la Tunisie, portant sur des problématiques majeures qui s'inscrivent dans ce cadre : celles par exemple de la sécheresse et du déficit hydrique. « La France pourrait apporter des choses dans le domaine scientifique », a-t-il précisé, « des recherches sur les nouvelles espèces, les espèces qui consomment moins d'eau et la Tunisie qui a déjà beaucoup d'expériences pourrait nous apporter également des choses. Donc une coopération bilatérale, à armes égales, dans les deux domaines, me paraît très intéressante ». S'agissant des perspectives de coopération franco-tunisiennes dans le domaine de l'aquaculture, M. BUSSEREAU a indiqué que la France importait 80 % de son poisson et que la Tunisie pourrait fournir le marché français en produits de bonne qualité et à bon prix.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

*Algérie, le 21 décembre 2006*

### **Réduire la facture des importations alimentaires**

En Algérie, les projections du prochain plan 2009-2013 inscrit dans le cadre du projet « loi d'orientation agricole » prévoient, entre autres, la création de 250.000 exploitations agricoles et le développement de la surface agricole utile pour réduire la facture des importations alimentaires. Le pays dépense annuellement, en effet, à titre d'exemple, 600 millions de dollars pour couvrir son déficit en lait estimé à un million de litres, et au moins 700 millions de dollars pour couvrir les besoins nationaux en matière de blé, lesquels se situent annuellement entre 1,5 et 2,5 milliards de tonnes.

Ces mêmes projections mettent l'accent sur un autre souci des autorités algériennes : celui de stabiliser les populations rurales autour de certaines activités, sinon pérennes du moins génératrices de revenus décents dans le cadre d'un développement rural durable. Il est donc question de créer, à l'horizon 2013, environ un million de postes permanents dans les 28.000 centres ruraux recensés et dans ceux qui verront le jour avec l'extension des superficies cultivables. En mettant le cap sur l'horizon 2013, les autorités algériennes ont voulu anticiper les défis auxquels sont confrontées toutes les agricultures méditerranéennes. C'est qu'au-delà de cette échéance, les subventions agricoles auront disparu ou du moins sensiblement diminué.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

*France, le 22 décembre 2006*

### **La loi sur l'eau est adoptée**

Il aura fallu attendre en France presque dix ans pour que les députés et les sénateurs adoptent une loi sur l'eau qui soit conforme, dans son esprit en tout cas, à une directive européenne qui vise, en matière d'utilisation des ressources hydriques, le « bon état écologique » d'ici 2015. D'aucuns pensent qu'il était nécessaire de trouver un accord entre les parlementaires sur la question tellement elle est préoccupante. Les sécheresses, dont les cadences sont devenues plus soutenues dans le pays que par le passé, sont telles, en effet, que la rationalisation de l'eau est devenue plus que jamais impérative. En outre, l'eau qui se fait rare a vu sa qualité baisser. Plus de la moitié de la ressource disponible en surface et dans la nappe phréatique est gravement dégradée par des polluants agricoles et industriels.

La nouvelle loi vise donc surtout à modifier les comportements des usagers en proposant, par exemple, de limiter la consommation de l'eau et de faire bénéficier les habitants de crédits d'impôt (plafonnés à 8.000 euros) de 25 % des dépenses pour l'installation chez eux de collecteurs d'eau pluviale. Concernant les dispositions de la loi relatives aux pratiques agricoles, il importe de noter, par exemple, que les redevances versées par les agriculteurs et les éleveurs seront, à l'avenir, basées sur le nombre de bêtes et le degré de dangerosité et de toxicité des produits utilisés.

Certains syndicats agricoles pensent que la nouvelle loi pourra les aider à corriger l'image négative que l'opinion publique se fait de l'agriculture intensive, à cause de la manière dont celle-ci pollue et dégrade les ressources en eau. Mais les associations défendant les consommateurs jugent, au contraire, la nouvelle loi très laxiste vis-à-vis des agriculteurs. Elles estiment, en effet, que la nouvelle contribution du monde agricole demeure faible. « La loi laisse tel quel un système défaillant de gestion de la ressource aquatique et fait payer au consommateur la note de ce désastre environnemental », note l'Association de consommateurs UFC-Que choisir.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

*UE, le 22 décembre 2006*

### **Les quotas de pêche sont fixés pour 2007**

Les Ministres européens en charge de la pêche et les experts de la Commission européenne se sont mis d'accord, le 21 décembre en cours, sur les quotas de pêche pour l'année 2007. Si des espèces comme le maquereau, le merlu ou la baudroie n'ont pas fait l'objet de discussions difficiles, il n'en a pas été de même pour d'autres. Ce fut le cas surtout du cabillaud et de l'anchois. Pour le premier, la Commission proposait d'en réduire les captures et les jours de travail de 25 % par rapport à 2006. Les Ministres ont fini par obtenir des concessions : les captures baisseront seulement de 15 à 20 % selon les zones, et le nombre des jours de travail diminuera en fonction de la taille des filets dans des proportions allant de 8 à 10 %.

S'agissant de l'anchois pêché notamment par les Espagnols et les Français dans le golfe de Gascogne, la Commission voulait en interdire complètement la pêche au cours de l'année 2007 pour permettre la reconstitution de la ressource épuisée pour cause de surexploitation. Finalement, un compromis a été trouvé. Il autorise, en effet, à 10 % des navires concernés par cette activité (20 espagnols et 8 français) à pratiquer dans le golfe de Gascogne la « pêche expérimentale », du 15 avril au 15 juin 2007. Ce *modus vivendi* politique ne respecte pas les règles d'une bonne gestion des ressources halieutiques trop exploitées pour se renouveler correctement, ont rétorqué les animateurs de la plupart des ONGs s'occupant du sujet. C'est le cas, par exemple, de d'Oceana pour laquelle le bon sens exigeait qu'on arrêât tout simplement, pour un certain temps, toute activité de pêche dans les zones surexploitées.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

*Maghreb, le 22 décembre 2006*

### **La sécheresse dope les prix du mouton de l'« Aïd AL Adha »**

Il est de règle que les prix du mouton augmentent sensiblement, dans les pays maghrébins, à la veille de la célébration de la fête du Sacrifice Aïd Al Adha). Néanmoins, pour beaucoup de maghrébins dont les revenus sont modestes, il sera très difficile pour cette année de se procurer le mouton de l'Aïd qui sera célébré le 31 décembre en cours, à cause de la sécheresse.

Certes, les spéculateurs ont toujours misé sur l'attachement, de plus en plus soutenu, des familles maghrébines au rituel inhérent à la Fête du Sacrifice, pour tirer profit d'une telle occasion. Mais la sécheresse qui sévit depuis quelques semaines dans les pays maghrébins a vraiment dopé les prix.

Autant le problème peut être contourné par les consommateurs dont les moyens sont modestes, via l'achat chez le boucher d'une petite quantité de viande de mouton, autant la sécheresse actuelle est mal vécue par les agriculteurs maghrébins quels que soient leurs revenus et la taille de leurs exploitations, étant donnée que l'agriculture dans ces pays est surtout pluviale. Ils continuent donc de scruter le ciel et les horizons en pensant au double dilemme auquel ils sont confrontés : ceux parmi eux qui ont procédé depuis quelques semaines aux semailles craignent de tout perdre si la pluie tarde à venir. Ceux, en revanche, qui attendent toujours qu'il pleuve avant d'enfuir les semences sous terre savent qu'il est tard et qu'il leur sera extrêmement difficile de tirer profit des semences tardives, qu'il pleuve ou non.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

## Janvier 2007

*France, le 12 janvier 2007*

### **Relancer la trufficulture pour faire face à l'invasion des truffes chinoises**

La première fête internationale de la truffe aura lieu à Brive (Corrèze), les 2 et 3 février 2007. Ce sont les professionnels de la trufficulture française qui ont pris en charge l'organisation d'un tel événement dans le cadre d'un plan de relance de la filière en décadence depuis plusieurs années, voire plusieurs décennies. Quelques chiffres relatifs à la production de ce produit, prisé notamment lors des fêtes de fin d'année ainsi que par les confiseurs et les clients fréquentant les restaurants de la haute cuisine française, en disent long sur le désarroi des professionnels : florissante au cours du dernier tiers du XIX<sup>ème</sup> siècle, avec un record de 1600 tonnes en 1868, la production française s'est effondrée en passant de 1.000 tonnes par an au début du dernier siècle à environ 60 tonnes par an dans les années 2000. La récolte ne devrait pas excéder 20 tonnes pour la campagne 2006-2007.

Conséquence très logique de cet état des lieux : les prix se sont envolés. C'est ainsi que les professionnels ont dû payer de 350 à 450 euros et les particuliers de 450 à 800 euros le kg, lors du cinquième marché de la truffe tenu le 2 janvier en cours à Lalbenque (Lot). Du coup, la Chine qui produit environ une centaine de tonnes de truffes par an en exporte la moitié en France et en Italie. Certains spéculateurs sur la truffe noire produite en France dans le Sud-Ouest (Périgord, Lot et Charente) et dans le Sud-Est (Drôme, Vaucluse et Alpes de Haute-Provence) trompent les consommateurs non avertis en leur vendant, à des prix très élevés, des truffes noires chinoises comme si elles étaient des truffes du Périgord surnommées « diamants noirs » par les gastronomes pour leur texture et leur saveur exceptionnelles.

Les raisons de la baisse vertigineuse de la production de la truffe française sont multiples. Elles s'expliquent, entre autres, par la chute de la démographie paysanne, l'abandon des pratiques traditionnelles de cultures, le reboisement et l'embroussaillage.

Pour redresser la filière, la fédération Française des Trufficulteurs (FFT) mise beaucoup sur la première fête internationale de la truffe qui aura lieu donc à Brive au mois de février pour exposer devant le grand public, les opérateurs et les pouvoirs publics, les grandes lignes du plan de redressement élaboré. Celui-ci repose surtout sur l'extension des superficies plantées en arbres truffiers, actuellement de 10.000 hectares, la création d'une prime communautaire de plantation, refusée jusqu'ici par la Commission Européenne.

La FFT compte beaucoup sur les parlementaires européens et le CRETT (Consortium en Réseau Européen de recherches Truffe et Trufficulture) pour essayer d'infléchir la position, à ce propos, de la Commissaire Européenne à l'Agriculture, Mme Mariann FISCHER BOEL qui pense qu'une telle prime ne peut pas être accordée aux trufficulteurs français, dans la mesure où elle n'est pas insérée « dans les outils disponibles actuellement ». Le CRETT est un groupement rassemblant des trufficulteurs, des collectivités territoriales, des pépiniéristes et des laboratoires de recherche de France, d'Italie, d'Espagne et de Hongrie. Il vise à partager les résultats expérimentaux afin de mieux connaître la culture de la truffe, toujours difficile à maîtriser.

Signalons, en conclusion, que le volume d'affaires de la trufficulture française s'élève à 100 millions d'euros. Quant au nombre de planteurs et de récoltants de truffes en France, il est estimé à environ 20.000.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

*Algérie, le 12 janvier 2007*

### **5ème Salon de l'agroalimentaire, la boulangerie, la pâtisserie, la restauration et l'hôtellerie**

La cinquième édition du Salon de l'Agroalimentaire, la boulangerie, la pâtisserie, la restauration et l'hôtellerie baptisé « Djazagro » aura lieu à Alger, du 16 au 19 avril prochain. C'est le Palais des Expositions des Pins maritimes qui accueillera cette manifestation créée en 2003 et réservée exclusivement aux professionnels. La participation d'une soixantaine d'exposants appartenant à une cinquantaine de pays est, d'ores et déjà, presque acquise. L'accent sera mis, lors de cette édition, sur les équipements, les ingrédients et les produits dont la fabrication et l'utilisation devraient répondre aux normes internationales, notamment celles relatives à la qualité et la sécurité alimentaire. D'ailleurs, des mini-conférences suivies de débats et des ateliers seront organisées à cet effet.

Plusieurs raisons expliquent l'engouement des professionnels pour cette manifestation. Relevons surtout celles qui suivent :

- L'Algérie demeure le principal importateur de denrées alimentaires dans le continent africain ;
- Bien que ce pays exporte à nouveau certains produits agricoles (agrumes, vin, tomates, dattes), il a vraiment besoin de biens d'équipement, d'emballage et de conditionnement afin de répondre à la demande interne, de plus en plus croissante, en matière de produits de consommation ;
- Le secteur privé commence pour de bon à s'intéresser à l'agroalimentaire en tant que créneau porteur.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

*OMS, le 12 janvier 2007*

### **Grippe aviaire : l'OMS tire de nouveau la sonnette d'alarme**

La grippe aviaire va se répandre dans le monde entier, a averti vendredi 12 janvier en cours l'Organisation Mondiale de la Santé. Commentant les derniers foyers de la maladie annoncés dans certains pays asiatiques, Peter CORDINGLY, porte-parole du bureau régional de l'OMS pour le Pacifique Occidental, basé à Manille, a précisé que « les raisons des nouveaux foyers sont claires : nous entrons tout simplement dans les mois les plus froids de l'hémisphère nord. Le virus de la grippe est lié au froid et il est plus enclin à se propager en cette période de l'année. ». Et d'ajouter à propos des mesures à prendre pour faire face à la propagation de la maladie : « Espérons que les gouvernements qui n'étaient pas prêts la dernière fois, le seront cette fois-ci ».

L'avertissement de l'OMS intervient au moment où la maladie enregistre de nouveaux cas de victimes humaines notamment en Indonésie, le seul pays où a été confirmée par des analyses en laboratoire une transmission interhumaine de la maladie. Un responsable hospitalier indonésien a annoncé, le 12 janvier en cours, le 59ème décès dû au virus H5N1. La Chine, pour sa part, a annoncé il y a quelques jours un nouveau cas humain, le premier depuis six mois et le 22ème depuis 2003. Le malade, contaminé en décembre dernier, a cependant recouvré la santé. Dans le Bassin méditerranéen, il faut rappeler que les autorités égyptiennes ont indiqué, à la fin du mois de décembre 2006, qu'un ouvrier de la province de Gharbia, dans le delta du Nil, venait de succomber à la maladie. C'est le sixième décès dû au virus H5N1 signalé dans le pays en février 2006. Depuis son apparition, fin 2003, en Asie, la grippe aviaire a fait environ cent soixante victimes humaines, selon le dernier bilan dressé par l'OMS.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

France, le 17 janvier 2007

## **Une conférence pour une gouvernance écologique mondiale se tiendra à Paris les 2 et 3 février 2007**

A l'initiative de Jacques CHIRAC, Président de la République Française, une conférence pour une gouvernance écologique mondiale aura lieu à Paris, les 2 et 3 février 2007. Placée sous le signe de « Citoyens de la Terre », elle réunira des ministres, des scientifiques, des chefs d'entreprises, des représentants d'ONG et des personnalités venant de plus de soixante pays engagés personnellement pour porter une vision de l'environnement et agir ensemble. Les travaux de la conférence se dérouleront surtout sous forme d'ateliers portant sur les six thématiques suivantes :

- lutter contre le dérèglement climatique ;
- agir ensemble pour sauvegarder la biodiversité ;
- combattre les pollutions et préserver la santé ;
- faire de l'eau un enjeu partagé ;
- changer les mentalités, les modes de production et de consommation ;
- renforcer la gouvernance internationale de l'environnement.
- La conférence de Paris sur la gouvernance écologique mondiale vise la mobilisation de la communauté internationale autour de trois objectifs :
- faire prendre conscience de l'urgence de la situation en dressant un constat commun des menaces qui pèsent sur l'environnement et mettent en danger les grands équilibres de notre planète ;
- déterminer les actions prioritaires pour lutter contre les menaces, afin de relever les enjeux écologiques mondiaux de notre temps et ceux qui se poseront devant les générations futures ;
- agir, au plan international, pour créer une Organisation des Nations Unies pour l'Environnement (ONUE) en vue de renforcer la gouvernance mondiale environnementale.

Mais une telle Organisation remplacera-t-elle le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement) basé à Nairobi ? Quand sera-t-elle lancée ? Comment faire pour convaincre ceux qui doutent de l'efficacité d'une telle initiative ? Ces questions ont été posées à Alain JUPPE, ancien Premier ministre et Président du Comité d'honneur ayant en charge la préparation et le suivi de la conférence. Lors d'une conférence de presse organisée le 16 janvier en cours à Paris, celui-ci a précisé que les participants analyseront les avantages et les inconvénients de trois options : le renforcement des moyens du PNUE ou la mise en place d'une Organisation mondiale de l'environnement qui soit un véritable contre poids à l'OMC, ou la création d'une Organisation des Nations Unies pour l'Environnement, ambitieuse et réaliste.

Des réticences, voire des positions opposées à la création de cette Organisation, ont été décelées chez des pays qu'on pourrait diviser en trois groupes, a reconnu M. JUPPE. Il s'agit, tout d'abord, de ceux qui doutent tout simplement du système onusien tout entier. Vient ensuite le groupe de la plupart des pays émergents qui croient que le nouvel outil les empêchera de se développer au rythme qu'ils auront choisi. Un groupe représenté surtout par des pays en développement, estime enfin, pour sa part, qu'encore une fois le monde riche cherche par ce biais à gaspiller de l'argent pour subvenir à des besoins de luxe, au lieu de l'utiliser pour combattre la pauvreté, la faim et les maladies qui affectent des centaines de millions de par le monde.

En dépit de ces réticences et oppositions, M. JUPPE pense que le Président français Jacques CHIRAC est plus que jamais déterminé pour lancer, à l'issue des travaux de la Conférence de Paris, un appel solennel afin qu'une Organisation des Nations Unies pour l'Environnement soit lancée, d'ici probablement deux ans, et qu'un travail de fond est plus que nécessaire pour dissiper les inquiétudes des uns et des autres, d'autant que la nouvelle Organisation permettra de mettre fin à la dispersion et à la fragmentation de l'action collective internationale en matière de développement durable.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

Maroc, le 17 janvier 2007

### **Le Premier Forum International sur l'Alimentation et Cancer appelle au renforcement de l'éducation nutritionnelle**

Les participants au Premier Forum International « Alimentation et Cancer », tenu à Casablanca les 12 et 13 janvier en cours, ont insisté, à l'issue de leurs travaux, sur la nécessité de renforcer l'éducation nutritionnelle, un moyen de prévention très efficace contre bien des maladies cancéreuses. Le travail entrepris, à cet effet, ne devrait pas être l'apanage de l'école, estiment les médecins et les différents spécialistes ayant animé les ateliers et les débats de cette manifestation. Il fait également partie intégrante de la mission de la famille, de l'entourage, des médias et de l'industrie agroalimentaire.

Le message éducatif à transmettre est censé alerter les consommateurs à propos des méfaits d'une alimentation malsaine et déséquilibré et mieux éclairer sur les bonnes pratiques alimentaires fondées, entre autres, sur la diversification des produits et sur la consommation modérée. Commentant les recommandations du Forum, M. Faouzi Habib, oncologue faisant partie de l'équipe organisatrice de l'évènement a rappelé que les maladies cardio-vasculaires et le cancer, les deux plus grandes causes de décès au Maroc et dans beaucoup d'autres pays aussi bien du Nord que du Sud, sont surtout liés aux comportements alimentaires.

Selon un communiqué diffusé par les organisateurs du Forum et dont les données sont puisées dans les résultats d'une étude internationale récente, près de 35 % des décès par cancer sont liés aux mauvaises habitudes alimentaires, 22 % au tabac, 11 % à l'alcool, 10 % aux infections, 3 à 6 % aux expositions professionnelles, 3% aux facteurs géo-physiques et 2 % à la pollution. Le Premier Forum International sur le thème « Alimentation et Cancer » a été organisé par la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca, sous le patronage de SAR la Princesse Lalla Salma, Présidente de l'Association Lalla Salma de lutte contre le cancer.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

Tunisie, le 17 janvier 2007

### **Le Centre National de Vigilance en matière de santé animale : un nouvel outil de veille sanitaire**

La Tunisie dispose désormais d'une nouvelle structure dans le domaine de veille sanitaire : le Centre National de Vigilance en matière de santé animale. Créé à l'initiative du Président Zine EL Abidine BEN ALI, ce nouvel outil s'inscrit dans le cadre de l'intégration de la Tunisie dans l'économie mondialisée où les normes sanitaires reconnues à l'échelle internationales sont devenues une nécessité absolue.

Interrogé sur la mission du Centre, M. Mohammed Habib HADDAD, Ministre tunisien de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques a précisé que la nouvelle structure constituait un point essentiel du programme de mise à niveau globale du secteur agricole en général, et de la production agricole en particulier. Le Ministre a indiqué que le Centre devrait jouer un rôle prospectif essentiel pour le système vétérinaire dans le pays, compte tenu de l'importance des concepts de veille et de détection précoce des épizooties animales. Le centre assumera, en outre, une mission de veille sanitaire et de suivi de la situation épizootique au niveau mondial.

Les professionnels de l'agriculture et de l'alimentation dans le pays comptent beaucoup sur ce nouvel outil pour contribuer à une meilleure sécurité et qualité des produits de consommation, notamment les viandes. Rappelons que la Tunisie a mis dans ce cadre depuis 2002, un programme d'immatriculation du cheptel en vue de protéger les races pures et de garantir la sécurité des produits.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

Egypte-UE, le 19 janvier 2007

### **Les négociations en vue de libérer le marché agricole débuteront le 8 février 2007**

Les négociations entre l'Union Européenne et l'Egypte pour libérer progressivement les échanges agricoles entre les deux parties devront commencer le 8 février 2007. C'est ce que vient d'annoncer l'Agence Panapress, citant une source européenne. Il faut dire que les consultations entre les responsables de la Commission Européenne et les autorités égyptiennes se sont intensifiées, ces derniers mois, pour esquisser un cadre général capable de faire avancer ces négociations. En témoignent, par exemple, les discussions que Mme Mariann FISCHER BOEL, Commissaire à l'Agriculture a eues avec les responsables égyptiens, notamment en marge de la dernière réunion des Ministres de l'Agriculture des pays membres du CIHEAM, tenue au Caire le 2 décembre 2006.

L'Égypte s'est imposée grâce à une agriculture irriguée et à la faveur de l'Accord d'Association avec l'Union Européenne, signé en 2001 et entré en vigueur en 2004, comme étant une véritable puissance agricole exportatrice dans la zone méditerranéenne. Le secteur agricole y représente un enjeu clef pour le développement. Il assure, en effet, 16 % du PNB, représente 17 % des exportations et occupe 34 % de la population active.

Par conséquent, les producteurs égyptiens comptent beaucoup sur les négociations qui devront s'ouvrir très prochainement pour accroître leurs exportations agricoles vers le marché européen. Le montant de ces exportations est passé de 318 millions d'euros en 2003 à 425 millions d'euros en 2005. De telles négociations s'inscrivent dans le cadre de la feuille de route établie en 2005 et visant à promouvoir la libéralisation commerciale de l'agriculture, de ses produits dérivés et de la pêche entre l'Union Européenne et les pays méditerranéens du Sud. S'agissant des pays arabes ayant conclu des Accords d'Association avec l'UE, il importe de noter que seule la Jordanie est parvenu jusqu'ici à conclure avec Bruxelles un nouvel Accord pour libéraliser les échanges agricoles. Les négociations ouvertes, à cet effet, avec le Maroc, le 22 février 2006, se poursuivront cette année. Les négociateurs des deux parties sont relativement optimistes quant à la possibilité de les conclure bientôt.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

*Méditerranée, le 19 janvier 2007*

### **Les nouvelles mesures prises pour mieux gérer l'exploitation des ressources halieutiques vont dans le bon sens**

La Commission Européenne vient d'exprimer sa satisfaction quant aux dernières mesures prises par la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (GGPM), afin de rationaliser l'exploitation des stocks de poisson en Méditerranée. Parmi les décisions importantes prises par la GGPM à cet effet, lors de sa dernière session tenue à Rome, il y a lieu de citer en particulier celle qui consiste à imposer aux pêcheurs l'utilisation de nouveaux types de filets plus sélectifs dans les chaluts de fond, ce qui devrait permettre la sauvegarde des juvéniles pouvant passer ainsi à travers les filets et se reproduire. De nouvelles règles ont été instaurées lors de cette réunion concernant la pêche au thon. Un plan a été, en effet, élaboré pour reconstruire les stocks de thon rouge, au cours de la période allant de 2007 à 2022. Il impose, entre autres, des saisons de fermeture de six mois pour certains types d'embarcations, l'interdiction d'aéronefs pour la détection des thons et la capture de thons de moins de 30 kg, sauf dans certaines circonstances, et des contrôles plus rigoureux des prises afin de lutter contre la pêche illégale.

Toujours à propos du thon, la CGPM a approuvé les nouvelles règles récemment adoptées par la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (CICTA). Les deux Commissions partagent désormais la responsabilité de la gestion des stocks migratoires de thon rouge en Méditerranée. D'autres mesures non moins importantes ont été prises pour affiner et homogénéiser les dispositifs d'évaluation des capacités des flottes de pêches dans la région et évaluer leurs impacts sur les stocks partagés. Rappelons enfin que La CPPM est une Organisation régionale de gestion des pêches qui rassemble 24 membres, y compris l'Union Européenne. Elle représente les pays côtiers de la Méditerranée et de la mer Noire. Ses décisions sont contraignantes pour ses membres.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

*France, le 19 janvier 2007*

### **Les tracteurs « victimes » de l'envolée des prix de l'acier**

Les ventes de tracteurs sont au plus bas, en France, depuis onze ans. Cela inquiète de plus en plus les professionnels. Quelques chiffres : en 2006, seulement 35.080 tracteurs ont été vendus dans ce pays, soit 6,5 % de moins qu'en 2005. Selon le Syndicat Général de Constructeurs de Tracteurs et Machinismes Agricoles (SYGMA), le marché des tracteurs standards qui représentent les ¾ des ventes devrait encore reculer de 1 % au cours de 2007, tandis que celui des appareils de vigne et vergers baisserait de 5 %.

Qu'est-ce qui explique ce déclin ? Les professionnels accusent indirectement la Chine, l'Inde et d'autres pays émergents qui « consomment » de plus en plus des matières entrant dans la fabrication des tracteurs, dont notamment l'acier et les plastiques. L'envolée des prix des métaux sur le marché international s'est évidemment répercutée sur les prix des engins agricoles. L'incertitude qui plane sur l'avenir des agriculteurs français et la PAC (Politique Agricole Commune) constitue également un facteur non négligeable dans la baisse des ventes de tracteurs en France, mais aussi dans d'autres pays de l'Union Européenne.

Tout n'est pas noir pour autant : le marché des tracteurs pour les espaces verts a progressé, quant à lui, de 6 % au cours de 2006. De plus, tout porte à croire qu'il continuera à se développer, à l'avenir, de manière soutenu.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

*UE, le 26 janvier 2007*

### **Un projet de réforme pour la production des fruits et légumes**

Présenté le 24 janvier en cours, le projet de la Commission Européenne visant à réformer la production de fruits et légumes dans les Etats membres de l'Union Européenne est principalement articulé autour de trois mesures : le découplage des aides apportées au producteurs communautaires, le renforcement des organisations professionnelles et le soutien du secteur lors des crises dues surtout aux aléas climatiques. En matière de découplage appliqué déjà à d'autres filières agricoles depuis la refonte en 2002 de la Politique Agricole Commune (PAC), la Commission précise que les aides seront versées directement aux bénéficiaires sur des bases forfaitaires et non plus en fonction des quantités produites.

En ce qui concerne le soutien apporté aux organisations professionnelles, la Commission voudrait qu'elles servent, tout particulièrement, à renforcer la position de la profession face aux pressions exercées sur les producteurs par la grande distribution pour abaisser les prix de leurs produits et engranger des marges bénéficiaires non raisonnables, voire parfois exagérées aux dépens des intérêts des producteurs et des consommateurs. Les experts communautaires ont d'ailleurs remarqué que la place des organisations professionnelles ayant en charge la production de fruits et légumes demeurait insuffisante et que celles-ci ne représentaient qu'environ un tiers de la filière.

S'agissant, enfin, des mesures relatives à l'indemnisation des producteurs victimes d'aléas climatiques, elles devraient normalement être plus étoffées que celles qui sont accordées actuellement. Le projet de réforme proposé par la Commission Européenne contient aussi des mesures spécifiques pour encourager la production biologique dans le cadre du renforcement d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement, et d'autres pour encourager la consommation de fruits et légumes, laquelle demeure très insuffisante dans la plupart des Etats membres de l'Union. Si l'OMS recommande, en effet, la consommation quotidienne d'au moins 400 grammes par personne, seuls la Grèce et l'Italie dépassent ce seuil parmi les Etats de l'Union.

Afin de rassurer les producteurs, la Commission a fait remarquer que le budget annuel alloué à la filière resterait au niveau actuel, c'est-à-dire environ 1,5 million d'euros. Pour le moment, les premières réactions des organisations professionnelles au projet ne sont pas chaudes. En témoigne, en France, celle de la FNSEA qui le juge « pas mûr » et d'ajouter « Il n'est pas acceptable d'envisager le découplage des aides pour les filières de fruits et de légumes transformés, ni davantage de prévoir des outils de gestion de crise réservés aux seuls producteurs organisés, car ils conduisent à de nouvelles distorsions entre les producteurs et contribueraient à l'abandon de certaines productions, à la désertification ».

Rappelons, en conclusion, que le nombre de producteurs de fruits et légumes dans l'UE est d'environ 1,4 million dont 600.000 s'occupant exclusivement de ce secteur. La production annuelle de fruits y est évaluée à 40 millions de tonnes de fruits et à 70 millions de tonnes de légumes, les principaux pays producteurs étant par ordre décroissant : l'Italie, l'Espagne, la France et le Portugal. Notons aussi, dans ce cadre, que l'Union Européenne importe de plus en plus de fruits : plus de 10 milliards d'euros en 2005, contre moins de deux milliards d'euros d'exportations.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

### **Algérie, le 26 janvier 2007**

#### **Développer la production du lait cru pour redynamiser les industries laitières**

A l'instar de ce qui se passe un peu partout en Méditerranée du Sud, la population urbaine algérienne ne cesse de croître, et avec elle les besoins alimentaires de première nécessité. Le lait en fait partie. Le problème aujourd'hui est que les industries laitières algériennes qui importent l'essentiel des matières premières dont elles ont besoin pour la fabrication des produits se heurtent désormais à un problème aigu : celui de l'envolée des prix du lait et de ses dérivés sur le marché international. Au cours des derniers mois, la hausse a atteint 40 %.

Question logique : la production nationale de lait cru peut-elle aider dans l'immédiat les industries laitières en Algérie à faire face à la hausse des prix sur le marché international due à plusieurs facteurs ? Non, répond Rachid AMELLAL, dans une thèse soutenue à l'INA d'El Harrach et intitulée « la filière laitière en Algérie : entre l'objectif de la sécurité alimentaire et la réalité de l'indépendance ». L'auteur note, en effet, que « la croissance de la production de lait n'a pas suivi celle des capacités de transformation dans l'industrie, ce qui explique principalement la déconnexion de cette dernière de la sphère de la production locale et, par là même, le fort degré de l'extraversion de la filière ». Il justifie, en outre, cette quasi-dépendance par l'intervention de l'Etat, dans les années 1980 et 1990, pour encourager la consommation au moment où les prix des produits laitiers étaient faibles sur le marché international.

M. AMELLAL recommande fortement de réintroduire le lait cru local comme étant un moteur d'un plan de relance des industries laitières dans le pays, notamment par l'extension des périmètres irrigués et celle des superficies fourragères, et insiste sur le rôle de formation à tous les échelons de la filière. A noter que les spécialistes et les professionnels ont conclu, il y a un an, à l'urgence d'un programme de redressement des industries laitières, axé principalement sur le développement de la production adaptée aux contraintes climatiques et environnementales locales et soutenue par la formation continue.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

*Tunisie, le 26 janvier 2007*

### **Faire de l'irrigation maîtrisée un atout majeur de rentabilité en matière de production agricole**

Les autorités tunisiennes voudraient limiter, autant que faire se peut, des gestes décelés depuis longtemps chez la plupart des agriculteurs du pays et qui consistent à scruter souvent, pendant plusieurs mois de l'année, le ciel et les horizons, à la recherche de l'eau pluviale, source de toute activité agricole. Aussi, parient-elles sur l'extension des superficies irriguées et surtout sur la maîtrise des techniques d'irrigation économes en ressources hydriques. Elles s'efforcent ainsi d'augmenter la part de l'irrigation dans la valeur totale de la production agricole, de 35 à l'heure actuelle à environ 50 % vers l'année 2009. Signalons d'ailleurs, à cet effet, que les superficies irriguées ne représentent aujourd'hui que 8 % des terres agricoles du pays. Elles participent, néanmoins, à hauteur de 95 %, de la production maraichères et de 30 % des produits laitiers. Le secteur irrigué participe également, à hauteur de 20 %, à la valeur des exportations en produits agricoles.

Les principales cultures irriguées dans le pays sont les arboricultures réparties sur 157 mille hectares, les légumes qui s'étalent sur 133 mille ha, les fourrages avec 58 mille hectares et les céréales avec 52 mille hectares. Certes, 70 % des superficies irriguées sont équipées en matériel économe en eau. Mais il faudrait généraliser très vite à tout le secteur irrigué ce système et agir surtout et par le biais de la formation, la vulgarisation et la persuasion, afin que les agriculteurs rationalisent au maximum chaque goutte d'eau.

L'Etat qui se désengage progressivement du secteur agricole, comme un peu partout, veut bien jouer le rôle de catalyseur et d'intermédiaire entre les producteurs, les organisations professionnelles, les associations d'intérêt collectif et les associations d'usagers pour faire d'une meilleure gestion de l'eau un acte citoyen quotidien. Il est enfin conscient que mettre un prix juste à l'eau d'irrigation est devenu indispensable pour encourager les agriculteurs à mieux la gérer et pour préserver une ressource de plus en plus rare.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

**FAO, le 31 janvier 2007**

### **De nouvelles règles pour mieux encadrer l'aide alimentaire**

Les règles qui président actuellement à la gestion et à la distribution de l'aide alimentaire doivent être revues et corrigées. C'est ce que préconise le dernier rapport annuel de la situation alimentaire et de l'agriculture portant sur l'année 2006. La réforme du système actuel est d'autant plus nécessaire, indique le rapport, que le tiers du budget annuel consacré à l'aide alimentaire -soit 600 millions de dollars environ- est dépensé dans les pays donateurs.

En outre, des montants allant jusqu'à environ 90 % des ressources de l'aide alimentaire peuvent être liés à des conditions spécifiques imposées par les pays donateurs, ce qui complique énormément la tâche des agences spécialisées, notamment le Programme Alimentaire Mondial (PAM). Une autre faille du système décrite par la FAO: l'aide alimentaire peut déstabiliser facilement les marchés locaux des produits agricoles dans les pays bénéficiaires, dans la mesure où une bonne partie des quantités d'aliments offerts dans ce cadre est détournée et qu'elle est écoulée sur les marchés locaux, ce qui est de nature à décourager les producteurs locaux.

Aussi, la FAO préconise-t-elle une série de mesures pour mieux gérer l'aide alimentaire. Il y a lieu de citer celles qui consistent à :

- éliminer progressivement l'aide alimentaire, de gouvernement à gouvernement, compte tenu du fait qu'elle cible mal les groupes qui en ont besoin ;
- fournir l'aide en espèces ou en bons d'alimentation afin d'éviter, autant que faire se peut, la déstabilisation des marchés locaux ;
- recourir, de plus en plus, à des achats locaux ou régionaux d'aide alimentaire pour stimuler la production locale et faire en sorte dans le même temps que cette pratique ne soit pas systématique, afin d'éviter la hausse des prix de produits locaux ;
- améliorer les conditions d'acheminement de l'aide alimentaire, tout particulièrement les infrastructures routières ;
- veiller, en la matière, à ce que les efforts de la communauté internationale portent essentiellement sur l'aide d'urgence, celle imposée surtout par les crises humanitaires ou dans certains cas de faim chronique;
- utiliser l'aide alimentaire comme un élément qui vise, en définitive, l'amélioration des conditions socio-économiques des populations les plus démunies qu'il faudrait impliquer dans de véritables stratégies de développement durable et non dans des programmes d'assistanat.

Rappelons, enfin, que les trois premiers pays bénéficiaires de l'aide alimentaire d'urgence sont aujourd'hui, par ordre décroissant : la Corée du Nord, l'Éthiopie et le Bangladesh.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

*Monde, le 31 janvier 2007*

### **Le premier plan d'action visant à mettre fin à la surpêche du thon déçoit les écologistes**

Les cinq organismes internationaux chargés de réguler la pêche du thon devront se réunir dans un pays européen, au début de l'année 2009, pour prendre de nouvelles mesures visant à la préservation de cette espèce, de plus en plus menacée, à cause de l'engouement mondial pour la cuisine japonaise, de manière particulière, et pour la consommation du poisson cru, en général.

C'est un délai trop long pour permettre d'agir vigoureusement sur de tels comportements, estime l'ensemble des organisations non gouvernementales s'occupant de la gestion des ressources halieutiques. De plus, les experts travaillant avec ces organisations jugent très décevants les résultats de la première réunion des cinq organismes « gendarmes » de la pêche du thon, tenue à Kobe (Japon) du 22 au 26 janvier en cours, afin de définir une plateforme commune d'actions à entreprendre. Le plan adopté à l'issue de cette réunion n'impose pas en effet de quotas, comme le réclament les écologistes. Il s'est contenté de retenir quelques engagements dont notamment ceux qui consistent à :

- améliorer la coordination entre les cinq organismes en matière de contrôle du commerce mondial du thon, au moyen de systèmes d'étiquetage ou encore de partage d'information ;
- mettre en commun des listes noires des bateaux accusés de pratiquer la pêche illégale.
- 

Les responsables des cinq organismes internationaux ayant en charge la pêche du thon, estiment, quant à eux, que les engagements pris à Kobe, il y a quelques jours, s'inscrivent, au contraire, dans une nouvelle dynamique internationale de lutte contre la surpêche et la pêche illégale du thon. Ils réfèrent, par ailleurs, pour étoffer leur propos, à quelques mesures prises récemment allant normalement dans la bonne direction. Parmi celles-ci, il faudrait mentionner la décision prise au mois de novembre dernier et qui vise à réduire de 32.000 tonnes en 2006 à 29.000 tonnes, cette année, les quotas de pêche au thon en Méditerranée.

Il importe de noter que les cinq organismes « gendarmes » de la pêche au thon dans le monde sont : la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique, la Commission des Pêches du Centre-Ouest de l'Océan Pacifique, la Commission des Thonidés de l'Océan Indien, la Commission Interaméricaine du Thon Tropical et la Commission de Conservation du Thon Rouge du Sud.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

*Tunisie le 31 janvier 2007*

### **Une variété d'huile d'olive locale, objet d'un brevet d'invention tuniso-japonais, pour lutter contre le cancer**

Si la plupart des recherches scientifiques concluent aux bienfaits d'une consommation régulière de l'huile d'olive sur la santé, la découverte faite par des chercheurs tunisiens et japonais, à propos d'une variété d'huile d'olive locale dont le nom n'a pas été révélé, ne fait que corroborer les résultats de telles recherches. Il s'avère, en effet, d'après des analyses très minutieuses élaborées in vitro qu'il est possible d'extraire de la variété en question un principe actif très performant dans l'inhibition de processus de prolifération de cellules animales atteintes de cancer de sang ou leucémie.

Le protocole expérimental relatif à cette découverte et élaboré par les chercheurs des deux pays, notamment dans le centre de biotechnologies du technopôle de Borj-Cédria (Tunisie), a fait l'objet d'un brevet d'invention international, enregistré au Japon le 11 avril 2006. L'annonce de cette découverte clinique s'inscrit dans une série de bonnes nouvelles en matière de lutte contre le cancer qui, bien que difficile, complexe et coûteuse, est de plus en plus prometteuse. Citons-en deux autres : une américaine et une canadienne.

D'une part, selon une étude publiée aux Etats-Unis d'Amérique, le 29 janvier en cours, une thérapie combinant un médicament anticancéreux et une substance neutralisant une hormone a nettement réduit le cancer du sein chez des souris, le supprimant même dans certains cas. D'autre part, l'Université McGill de Montréal a indiqué, le même jour, que certains de ses chercheurs étaient parvenus à décoder un gène qui joue un rôle dans environ 40 % des cancers du sein.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

## **Février 2007**

*Grippe aviaire, le 2 février 2007*

### **De nouveaux cas en Afrique et en Asie**

En dépit de toutes les mesures prises dans le monde, au cours de l'année 2006, pour faire face à la grippe aviaire, le récent retour du virus H5N1 en Asie fait craindre aux experts une résurgence mondiale de l'épizootie qui s'est répandue jusqu'au Moyen-Orient, en Europe et en Afrique.

C'est ainsi qu'au Japon, le Ministère de l'Agriculture a annoncé, il y a quelques jours, avoir détecté un possible nouveau foyer de grippe aviaire dans la préfecture de Miyasaki (Sud). Trois autres cas avérés ont été enregistrés au cours du mois de janvier 2007. En Indonésie, une femme de 26 ans de la province de Java Ouest est décédée le 19 janvier dernier, une semaine après avoir contracté le virus. En Afrique, le Nigeria a annoncé qu'une jeune femme avait succombé au virus H5N1, il y a environ dix jours. Il s'agit du premier cas enregistré dans ce pays, voire dans toute l'Afrique sub-saharienne. En Egypte, le nombre de victimes humaines de la maladie s'élève désormais à onze, le dernier concernant une femme du gouvernorat de Béni Sweif, morte le 19 janvier 2007. Des enquêtes préliminaires ont révélé la présence de volailles malades et mortes dans le domicile de la victime, avant qu'elle ne tombe malade. En Europe, la vigilance est de mise après la détection, il y a quelques jours, dans un élevage d'oies, en Hongrie, du virus H5N1. C'est le premier cas enregistré au sein de l'Union Européenne depuis six mois.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

Algérie, le 2 février 2007

### **Des pluies hivernales soulagent les agriculteurs**

Des pluies abondantes qui sont tombées durant la période allant du 6 au 25 décembre dernier commencent à rassurer désormais des agriculteurs algériens qui croyaient à la fin de 2006 que la saison agricole devrait être blanche. Ils scrutaient toujours, en effet, tout au long du mois de novembre, le ciel, pour enfanter les semences, une opération qui s'effectue normalement au mois d'octobre. Maintenant que les semis sont visibles, les agriculteurs algériens comptent beaucoup sur les pluies du mois de mars pour tenter de sauver l'année 2007.

Les autorités algériennes ainsi que les organisations professionnelles se concertent depuis quelques années pour faire en sorte que la superficie de terres irriguées soit étendue afin de mieux faire face aux périodes de sécheresse, de plus en plus récurrentes dans l'ensemble des pays maghrébins. L'agriculture irriguée ne couvre aujourd'hui en Algérie que 5 % de la surface agricole, soit 825.000 hectares.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

Tunisie, le 2 février 2007

### **Résultats d'une évaluation du potentiel agricole national**

Le constat qui vient d'être dressé par le gouvernement tunisien, en collaboration avec la Banque Mondiale et l'Agence Française de Développement, sur l'état des lieux de l'agriculture tunisienne est clair: certes, le potentiel agricole du pays peut-être bien exploité, notamment en ce qui concerne les produits du terroir, de grande qualité, mais les déficiences relevées sont nombreuses. Parmi celles-ci, l'évaluation retient surtout :

- l'instabilité de la production agricole, largement tributaire des aléas climatiques ;
- l'inadéquation des systèmes de financement des activités agricoles avec les impératifs du développement agricole durable, la vulnérabilité des ressources naturelles et la participation limitée des structures professionnelles aux efforts de développement agricole.

En ce qui concerne les propositions de nature à relancer le secteur agricole, tout en tenant compte à la fois des besoins du marché local et des impératifs du marché international, l'étude suggère, entre autres, de mieux associer les organisations professionnelles aux efforts de formation, de vulgarisation et de recherche, et d'accorder un intérêt particulier à la qualité des produits, à tous les échelons.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

Algérie, le 9 février 2007

### **La libéralisation du marché des produits agricoles peut-elle ouvrir des perspectives devant les producteurs nationaux ?**

La question a été posée, il y a quelques jours à Alger, lors d'un débat entre les responsables du secteur agricole algérien et M. Ralf Peters, Expert de la CNUCED. Pour celui-ci, les pays qui pourraient vraiment tirer profit d'une telle libéralisation sont surtout les pays à la fois producteurs et exportateurs de produits agricoles. Or, l'Algérie, a-t-il ajouté, importe toujours l'essentiel de ses besoins en la matière. Du coup, elle sera obligée de payer plus cher pour s'approvisionner sur le marché international.

Certains intervenants algériens ayant participé à ce débat ne partagent pas cet avis. Certes, l'Algérie souffre aujourd'hui d'un déficit en ce qui concerne les céréales et le lait qui représentent à eux seuls 75 % de la facture alimentaire. Mais, s'agissant des légumes et fruits frais, le pays ne cesse d'accroître ses exportations. En outre, ont-ils fait remarqué, le soutien interne aux produits agricoles n'est que de 8 %, loin des 20 % admis par l'Organisation Mondiale du Commerce. Et d'ajouter que bien des pays, notamment du Nord, continuent de subventionner la production agricole dans des proportions allant parfois de 100 à 200 %.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

UE, le 9 février 2007

### **Vers un logo européen pour mieux garantir les intérêts des producteurs et des consommateurs européens**

Comment agir pour faire en sorte que les producteurs européens supportent les coûts, de plus en plus chers, des régimes de certification des produits de qualité au sein de l'Union Européenne et les prix, moins élevés, des produits de moindre qualité écoulés sur les marchés européens et importés de pays non communautaires ? Telle a été la question majeure autour de laquelle se sont focalisés les débats, lors d'une conférence tenue à Bruxelles les 5 et 6 février en cours, et animés par des experts de la Commission Européenne et des représentants de producteurs agricoles communautaires, faisant suite au projet pilote « Système de qualité au sein de la chaîne agro-alimentaire », mené pendant deux ans par le CCR, l'organe de recherche de la Commission.

Mme Mariann FISCHER BOEL, Commissaire Européenne chargée de l'Agriculture et du Développement Rural, reconnaît, en effet, que les normes de qualité appliquées au sein de l'UE, en ce qui concerne les produits alimentaires commercialisés, demeurent parmi les plus draconiennes dans le monde. Mais cela est d'autant plus nécessaire, affirme-t-elle, que les consommateurs les exigent de plus en plus. Pour aider les agriculteurs communautaires à mieux valoriser leurs produits, la Commissaire propose un système d'étiquetage qui soit un vrai logo européen de qualité facile à décoder par les consommateurs. Elle pense, par ailleurs, qu'il est nécessaire de poursuivre les recherches sur les aspects économiques des régimes de qualité alimentaire, et notamment en matière de leur impact sur les revenus agricoles et le processus de développement rural durable.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

Maroc, le 12 février 2007

### **Protéger et valoriser les zones humides via le développement durable**

Le Maroc fait partie des pays méditerranéens où les zones humides ont fait l'objet, au cours des cinq dernières décennies, d'une pression humaine dont les conséquences écologiques, économiques et sociales sont parfois désastreuses. Maintenant que le réchauffement climatique s'avère, lui aussi, un ennemi redoutable des zones humides, les autorités marocaines s'efforcent, autant que faire se peut, de limiter les effets pernicioeux du dérèglement climatique et des activités humaines exercées au dépens de tels espaces qui couvrent au Maroc environ 200.000 hectares.

Les expériences menées à l'intérieur de ces zones dans le cadre du développement durable semblent donner des résultats satisfaisants, estime M. Abdeladim LHAFI, Haut Commissaire aux Eaux et Forêts. C'est le cas, par exemple, de l'introduction, il y a quelques années, de la carpe chinoise et du black-bass dans les lacs de la zone humide d'Ifrane. Ces poissons d'eau douce permettent de développer l'aquaculture, de s'en servir comme un moyen de lutte biologique et de relancer la pêche de loisirs. Parmi les enseignements tirés des différents plans de préservation et de développement des zones humides marocaines, il y a lieu de retenir la nécessité de mieux impliquer les populations locales dans l'ensemble du processus car « seul un partenariat avec les populations vivant des produits de ces espaces peut constituer une solution pérenne et durable » insiste M. LHAFI.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*

Grippe aviaire, le 12 février 2007

### **Le virus H5N1 se porte toujours bien**

En dépit de tous les efforts déployés au cours de l'année 2006 pour endiguer le H5N1, ce virus de la grippe aviaire semble toujours en grande forme. Il vient en effet de faire sa première victime au Nigéria. En Egypte, le virus a été dépisté de nouveau dans le Gouvernorat de Fayoum, où une fille de 17 ans est décédée le 6 février en cours, après l'avoir contracté, portant ainsi à douze le nombre de personnes ayant succombé à la maladie. Le premier cas humain de grippe aviaire dans ce pays a été décelé le 18 mars 2006. Il importe de noter, à cet égard, que l'Egypte est le cinquième pays le plus touché au monde par la grippe aviaire et le plus touché de par le monde en dehors de l'Asie. En Turquie, le virus a été détecté dans le village de Bogazkoy situé dans la province de Baman (Sud-Est) où il a causé la mort de 170 volailles. La maladie est apparue dans ce pays en octobre 2005. Quatre enfants de l'Est du pays en étaient morts.

Après avoir refait surface en Angleterre et en Hongrie, le virus menace de nouveau la filière avicole européenne d'une crise économique aiguë. En France, M. Dominique BUSSEAU a jugé « préoccupant » le retour de la grippe aviaire sur « le sol de l'Union Européenne » ; « Il ne faut pas dramatiser, a-t-il précisé, « mais il faut dire la vérité... ». De son côté, M. Alain MELOT, Président de La Fédération des Industries Avicoles (FIA) a demandé la réactivation par la filière de la cellule de crise afin de se préparer à une éventuelle réapparition de la maladie en France.

Tout n'est pas noir pour autant en ce qui concerne les dernières nouvelles de la maladie : une équipe américaine d'ingénieurs, d'immunologistes et de zootechniciens vient de mettre au point un test de détection de la souche H5N1 du virus de la grippe aviaire. Ce test présente un avantage de taille : il peut-être effectué sur le terrain par le biais d'un détecteur portable dont la manipulation est très simple.

*Source : Paris-Observatoire du CIHEAM*